

EMPIRE CHÉRIFIEN

Bulletin Officiel

Abonnements :

| | | ÉDITION | ÉDITION |
|--------------------|----------|-----------|----------|
| | | PARTIELLE | COMPLÈTE |
| | | Francs | Francs |
| Maroc | Un an.. | 1.600 | 3.100 |
| | 6 mois.. | 1.000 | 2.000 |
| France et Colonies | Un an.. | 2.050 | 3.800 |
| | 6 mois.. | 1.300 | 2.300 |
| Étranger | Un an.. | 3.300 | 5.600 |
| | 6 mois.. | 2.000 | 3.400 |

Changement d'adresse : 25 Années, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahir, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie 50 fr.
Édition complète 80 fr.
Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires : La ligne de 27 lettres : 90 francs
(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Warrantage.

Décret n° 2-57-0802 du 1^{er} hija 1376 (29 juin 1957) étendant au warrantage des produits de la récolte 1957 les dispositions du dahir du 22 jourmada II 1361 (7 juillet 1942). 988

Carburants à usage agricole.

Arrêté des ministres de l'économie nationale et de l'agriculture du 26 juillet 1957 fixant les modalités d'application du dahir n° 1-57-217 du 15 hija 1376 (13 juillet 1957) portant détaxation des carburants à usage agricole .. 988

P.T.T. — Tarifs télégraphiques en zone nord.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 1^{er} août 1957 portant modification des tarifs télégraphiques appliqués en zone nord 989

Campagne céréalière 1957-1958.

Arrêté du sous-secrétaire d'État aux finances du 5 juillet 1957 fixant, pour les blés tendres de la récolte 1957, le montant de la somme à verser aux producteurs 990

Arrêté du ministre de l'agriculture du 1^{er} juillet 1957 fixant les quantités de blés que les minoteries soumises au régime du dahir du 8 kaada 1355 (21 janvier 1937) sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1957 990

TEXTES PARTICULIERS

Défenseurs agréés.

Décret n° 2-57-0898 du 10 hija 1376 (8 juillet 1957) portant nomination d'un défenseur agréé près les juridictions de droit commun 991

Pharmaciens. — Stage officinal.

Arrêté du président du conseil du 26 juillet 1957 portant agrément de pharmaciens diplômés dans l'officine desquels le stage officinal peut être accompli 991

Pages

Aditif à la liste des pharmaciens agréés pour recevoir dans leur officine des élèves accomplissant le stage officinal .. 992

Délégations de signature.

Arrêté du sous-secrétaire d'État aux finances du 17 juillet 1957 donnant délégation de signature 992

Arrêté du ministre des travaux publics du 27 juin 1957 instituant un sous-ordonnateur des dépenses de personnel du ministère des travaux publics 992

Arrêté du ministre des travaux publics du 18 juillet 1957 complétant l'arrêté du ministre des travaux publics du 15 avril 1957 portant délégation de signature 992

Arrêté du ministre de l'agriculture du 27 juillet 1957 complétant l'arrêté du 20 mai 1957 portant délégation de signature pour la gestion du personnel 992

Assurances.

Arrêté du sous-secrétaire d'État aux finances du 18 juillet 1957 portant retrait d'agrément, sur sa demande, de la société d'assurances « La Foncière Capitalisation », pour effectuer en zone sud du Maroc certaines opérations d'assurances 993

Dépôts d'explosifs.

Arrêté du sous-secrétaire d'État au commerce et à l'industrie du 29 mars 1957 autorisant la Compagnie chérifienne d'explosifs (Cocherex) à établir un dépôt d'explosifs et un dépôt de détonateurs 993

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ecole marocaine d'administration.

Décret n° 2-57-1041 du 3 moharrem 1377 (31 juillet 1957) relatif à la situation des brevetés et diplômés de l'école marocaine d'administration et de certains fonctionnaires 994

Handwritten signature or initials.

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 18 juin 1957 portant ouverture d'un concours pour l'emploi d'élève dessinateur-calculateur 995

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 996
Admission à la retraite 1016
Résultats de concours et d'examens 1016

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 1016
Liste des sociétés d'assurances agréées en zone sud du Maroc au 1^{er} juillet 1957 1017

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret n° 2-57-0802 du 1^{er} hija 1376 (29 juin 1957) étendant au warrantage des produits de la récolte 1957 les dispositions du dahir du 22 joumada II 1361 (7 juillet 1942).

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 22 joumada II 1361 (7 juillet 1942), complété par le dahir du 17 safar 1370 (28 novembre 1950) sur le warrantage des blés tendres et durs, des céréales secondaires et des autres produits de la récolte 1942, et notamment son article 2,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions du dahir du 22 joumada II 1361 (7 juillet 1942) sont étendues au warrantage des blés tendres et durs des céréales secondaires et des autres produits de la récolte 1957.

ART. 2. — Le sous-secrétaire d'État aux finances et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret et autorisés à prendre à cet effet tous arrêtés réglementaires.

Fait à Rabat, le 1^{er} hija 1376 (29 juin 1957).

BEKKAÏ.

Arrêté des ministres de l'économie nationale et de l'agriculture du 26 juillet 1957 fixant les modalités d'application du dahir n° 1-57-217 du 15 hija 1376 (13 juillet 1957) portant détaxation des carburants à usage agricole.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE,**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,**

Vu le dahir n° 1-57-217 du 15 hija 1376 (13 juillet 1957) portant détaxation des carburants à usage agricole ;

Vu le décret n° 2-57-0947 du 15 hija 1376 (13 juillet 1957) pris en application du dahir susvisé,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Les personnes physiques ou morales admises au bénéfice des dispositions du dahir n° 1-57-217 du 15 hija 1376 (13 juillet 1957), susvisé, sont :

A) les exploitants agricoles, pour les besoins exclusifs du domaine qu'ils cultivent avec le matériel attaché à ce domaine ;

B) les exploitants agricoles visés à l'alinéa précédent, pour les travaux agricoles exécutés à façon pour d'autres exploitants ;

C) les entrepreneurs de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole.

ART. 2. — Les personnes visées au paragraphe A) de l'article premier doivent déclarer les besoins de chacune de leurs exploitations en carburants détaxés aux époques suivantes :

avant le 15 août, pour les travaux à effectuer dans la période du 1^{er} octobre au 31 mars ;

avant le 15 février, pour les travaux à effectuer dans la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

ART. 3. — Les personnes visées au paragraphe B) de l'article premier devront déclarer les quantités de carburants utilisées pour le compte de tiers :

avant le 15 avril, pour les travaux exécutés pendant la période précédente du 1^{er} octobre au 31 mars ;

avant le 15 octobre, pour les travaux exécutés pendant la période précédente du 1^{er} avril au 30 septembre.

Cette déclaration mentionnera la nature des travaux accomplis et l'étendue des surfaces traitées ; elle sera contresignée par le bénéficiaire de ces travaux.

ART. 4. — Les entreprises visées au paragraphe C) de l'article premier devront, avant les 15 avril et 15 octobre de chaque année, fournir :

a) la déclaration de leurs besoins pour le semestre à venir ;

b) l'état justificatif des travaux faits et des quantités de carburants utilisées pendant le semestre écoulé.

ART. 5. — Les personnes, établissements ou entreprises commençant une exploitation en cours de campagne seront admis à présenter une première déclaration de besoins en dehors des époques prévues au présent arrêté.

ART. 6. — Les déclarations visées aux articles premier à 5 ci-dessus devront, d'une façon générale, comporter, d'une part, l'indication détaillée (nombre, marques, caractéristiques diverses, consommation moyenne, etc.) des tracteurs, machines agricoles et moteurs fixes utilisés pour l'exécution des travaux agricoles en cause, d'autre part, la nature de ces travaux avec toutes précisions sur la superficie des surfaces traitées par nature de cultures.

Elles seront établies sur les formules imprimées tenues à la disposition des intéressés par les services agricoles et envoyées ou remises en triple exemplaire :

a) par les exploitants agricoles visés aux paragraphes A) et B) de l'article premier, au chef de l'arrondissement agricole dans lequel est située l'exploitation faisant l'objet de la déclaration ;

b) par les entrepreneurs et coopératives visés au paragraphe C) de l'article premier, au chef des services agricoles régionaux dans le ressort duquel sont exécutés les travaux.

ART. 7. — Le fonctionnaire habilité à recevoir la déclaration l'enregistre et la numérote dès l'arrivée et en envoi ou en remet l'accusé de réception au déclarant.

Il la revêt de son avis motivé et l'adresse à la commission compétente dans les vingt jours de la date limite de dépôt.

ART. 8. — Les bons représentant les dotations allouées par la commission porteront la date limite de leur validité. Ils seront revêtus du même numéro que la déclaration.

En ce qui concerne les exploitants visés aux paragraphes A) et B) de l'article premier, ils seront adressés sous bordereau récapitulatif par les chefs des services agricoles régionaux aux chefs d'arrondissements agricoles qui en assureront la remise aux bénéficiaires contre émargement.

En ce qui concerne les entrepreneurs et coopératives, ils seront remis aux bénéficiaires par les chefs des services agricoles régionaux.

ART. 9. — Les bénéficiaires de bons régulièrement obtenus et s'approvisionnant chez un distributeur local de carburants lui remettront leurs bons au moment de la livraison et à concurrence de la quantité livrée.

Le distributeur est tenu de recevoir ces bons et d'en défalquer le montant de la facture à percevoir, dès lors que le bénéficiaire lui aura fait constater qu'ils sont en cours de validité.

Le distributeur adressera les bons sous enveloppe cachetée à la compagnie ou société de carburants qui l'approvisionne et qui en portera le montant à son crédit.

La compagnie ou société établira, pour chaque distributeur local, le bordereau des bons qu'il lui aura adressés, et sera admise à présenter ces bons sous ce bordereau au ministère de l'agriculture qui effectuera le remboursement.

ART. 10. — Les bénéficiaires des bons régulièrement obtenus et s'approvisionnant directement auprès de compagnies ou sociétés de carburants devront leur remettre ou leur adresser, à la commande, le montant correspondant de bons de dégrèvement. Le fournisseur admettra ces bons en défalcation du montant de la facture. Il apposera sur celle-ci ou sur le bon de livraison une mention valant reçu des bons de dégrèvement et remettra ce document au client, au moment de la livraison.

Il adressera un double de cette facture ou de ce bon de livraison, avec les bons de dégrèvement y afférents, au ministère de l'agriculture qui lui en fera le remboursement.

ART. 11. — Les bons non utilisés devront être renvoyés par les bénéficiaires au service qui les a délivrés, dans le mois suivant la fin de validité.

Rabat, le 26 juillet 1957.

Le ministre de l'agriculture,

OMAR ABDELJALIL.

Pour le ministre
de l'économie nationale et p.i.,

Le sous-secrétaire d'Etat,

AHMED LYAZIDY.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 1^{er} août 1957 portant modification des tarifs télégraphiques appliqués en zone nord.

**LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES
ET DES TÉLÉPHONES,**

Vu le dahir du 2 jourmada I 1363 (25 avril 1944) approuvant la concession relative à l'exploitation dans l'ex-zone de protectorat

espagnol d'un système complet de télécommunications avec et sans fil ;

Vu le dahir du 1^{er} jourmada I 1375 (16 décembre 1955) relatif à l'organisation provinciale, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par le dahir n° 1-56-133 du 8 rebia I 1376 (13 octobre 1956),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les modifications ci-après sont apportées aux tarifs télégraphiques, tels qu'ils figurent au bulletin officiel n° 17, du 23 avril 1954, de l'ex-zone de protectorat espagnol :

TARIFS

| | INTÉRIEUR ZONE NORD | ZONE NORD, ZONE SUD ET TANGER | ZONE NORD, FRANCE-ALGÉRIE, TUNISIE |
|---|--|--|--|
| 1 ^o Télégrammes ordinaires : jusqu'à 10 mots, minimum de perception | 12 pesetas. | 18 pesetas. | 30 pesetas. |
| au-dessus de 10 mots | 12 pesetas pour les 10 premiers mots et 1 peseta par mot en excédent. | 18 pesetas pour les 10 premiers mots et 1,5 peseta par mot en excédent. | 30 pesetas pour les 10 premiers mots et 2,5 pesetas par mot en excédent. |
| 2 ^o Télégrammes urgents | Taxe double des télégrammes ordinaires. | Taxe double des télégrammes ordinaires. | Taxe double des télégrammes ordinaires. |
| 3 ^o Télégrammes de presse | 0,4 peseta. | 0,4 peseta. | 0,5 peseta. |
| 4 ^o Télégrammes de presse urgents | Taxe double des télégrammes de presse ordinaires. | Taxe double des télégrammes de presse ordinaires. | Taxe double des télégrammes de presse ordinaires. |
| 5 ^o Télégrammes avec réponse payée | Minimum de perception de 12 pesetas. | Minimum de perception de 18 pesetas. | Minimum de perception de 30 pesetas. |
| 6 ^o Accusés de réception (P.C.) .. | 12 pesetas. | 18 pesetas. | 30 pesetas. |
| 7 ^o Télégrammes collationnés (T.C.) | Surtaxe correspondant à 50 % d'un télégramme ordinaire. | Surtaxe correspondant à 50 % d'un télégramme ordinaire. | Surtaxe correspondant à 50 % d'un télégramme ordinaire. |
| 8 ^o Télégrammes multiples (par copie) | Droit de copie de 6 pesetas. | Droit de copie de 10 pesetas. | Droit de copie de 15 pesetas. |
| 9 ^o Services taxés | Même tarif que les télégrammes privés ordinaires. | Même tarif que les télégrammes privés ordinaires. | Même tarif que les télégrammes privés ordinaires. |
| 10 ^o Services taxés avec réponse payée | Même tarif que les télégrammes ordinaires plus le montant de la réponse payée. | Même tarif que les télégrammes ordinaires plus le montant de la réponse payée. | Même tarif que les télégrammes ordinaires plus le montant de la réponse payée. |
| 11 ^o Mandats télégraphiques | Même tarif que les télégrammes ordinaires plus un droit fixe de 15 pesetas. | Même tarif que les télégrammes ordinaires plus un droit fixe de 15 pesetas. | Même tarif que les télégrammes ordinaires plus un droit fixe de 15 pesetas. |

ART. 2. — Les tarifs relatifs aux adresses enregistrées et aux services spéciaux, tels qu'ils figurent aux alinéas 2^o et 3^o du titre « Services télégraphiques » du bulletin officiel n° 17, du 23 avril 1954, de l'ex-zone de protectorat espagnol, sont inchangés.

ART. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à dater du 1^{er} août 1957 et seront publiées au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 1^{er} août 1957.

D^r L. BENZAQUEN.

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 5 juillet 1957 fixant, pour les blés tendres de la récolte 1957, le montant de la somme à verser aux producteurs.

LE SOUS-SECRETARE D'ETAT AUX FINANCES,

Vu l'article 14 du dahir du 12 safar 1356 (24 avril 1937) portant création de l'Office chérifien interprofessionnel du blé et les dahirs qui l'ont modifié et complété, notamment le dahir du 22 rejeb 1367 (1^{er} juin 1948) dénommant cet établissement « Office chérifien interprofessionnel des céréales » ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 safar 1356 (25 avril 1937) et notamment son article 13 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 5 juillet 1957 fixant les bases des transactions qui peuvent être effectuées sur les blés tendres de la récolte 1957,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le montant de la somme à verser par les commerçants agréés et les organismes coopératifs sur le prix d'achat des blés tendres de la récolte 1957 est fixé à 2.600 francs par quintal.

Sur cette somme, les organismes coopératifs et les commerçants agréés prélèvent et versent à l'Office chérifien interprofessionnel des céréales une somme de 50 francs par quintal représentant la taxe à la production, la taxe de statistique et la cotisation de transports.

ART. 2. — Avant d'effectuer le paiement aux producteurs dans les conditions prévues à l'article précédent, les commerçants agréés et les organismes coopératifs sont tenus de s'assurer que les producteurs sont libres de tout engagement envers la caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole et les caisses régionales d'épargne et de crédit.

Dans le cas où ceux-ci seraient débiteurs de ces établissements, le montant du versement est diminué des sommes exigibles.

Le virement en est effectué directement à la caisse fédérale ou aux caisses régionales pour le compte du producteur.

Rabat, le 5 juillet 1957.

ABDALLAH C. CHEFCHAOUNI.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 1^{er} juillet 1957 fixant les quantités de blés que les minoteries soumises au régime du dahir du 8 kaada 1355 (21 janvier 1937) sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1957.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu le dahir du 8 kaada 1355 (21 janvier 1937) portant création de l'Association professionnelle de la minoterie, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu le dahir du 12 safar 1356 (24 avril 1937) portant création de l'Office chérifien interprofessionnel du blé et les textes qui l'ont complété ou modifié, notamment le dahir du 22 rejeb 1367 (1^{er} juin 1948) dénommant cet organisme « Office chérifien interprofessionnel des céréales » ;

Vu l'arrêté du 31 mars 1954 autorisant la création d'une minoterie industrielle à Agadir ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1957 réglant la situation du moulin Andalousia, installé rue Souika, à Fès, au quartier de Bab-Ftouh, et autorisant le déplacement de cette entreprise dans le quartier industriel de cette ville ;

Vu la proposition émise par le comité professionnel de la minoterie dans sa séance du 18 juin 1957,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les quantités de blés tendres et de blés durs que les minoteries industrielles, soumises au régime du dahir

du 8 kaada 1355 (21 janvier 1937), sont autorisées à mettre en œuvre, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1957, sont fixées ainsi qu'il suit :

| | Quantités exprimées en quintaux |
|--|---------------------------------------|
| <i>Oujda :</i> | |
| Société de meunerie du Maroc oriental | 40.250 |
| Djian Haïm | 42.650 |
| Touboul Maklouf | 37.350 |
| <i>Taza :</i> | |
| Etablissements Mohring et C ^{ie} | 45.950 |
| <i>Fès :</i> | |
| S.E.G.M.O.F.A. | 81.850 |
| Moulins Idrissia | 126.400 |
| Moulins Baruk | 69.350 |
| Moulins Fejjaline | 35.400 |
| Moulins Lahbabi | 35.400 |
| <i>Meknès :</i> | |
| Moulins du Maghreb | 119.950 |
| Moulins de Meknès | 60.700 |
| <i>Port-Lyautey :</i> | |
| Moulins de Port-Lyautey | 57.600 |
| <i>Souk-el-Arba :</i> | |
| Minoterie Boisset | 22.550 |
| <i>Rabat :</i> | |
| Moulins Baruk | 163.700 |
| Moulins du Littoral | 71.800 |
| <i>Fedala :</i> | |
| Moulins de Fedala | 41.050 |
| <i>Casablanca :</i> | |
| Moulins du Maghreb | 220.050 |
| Minoterie S. Lévy | 88.050 |
| Minoterie algérienne | 148.650 |
| Société d'exploitation de la minoterie marocaine (Semi) modernes | 148.650 |
| Moulins modernes et S.O.F.A.M.A.T. | 113.350 |
| Moulins d'Aïn-Chok | 52.900 |
| Moulins du Maroc | 58.200 |
| <i>Berrechid :</i> | |
| Moulins de Berrechid | 54.750 |
| <i>Oued-Zem :</i> | |
| Minoterie de l'Atlas | Réserve |
| <i>Mazagan :</i> | |
| Moulins de Mazagan | 69.350 |
| <i>Safi :</i> | |
| Moulins du Maghreb | 75.600 |
| <i>Mogador :</i> | |
| Minoterie Sandillon | 18.990 |
| <i>Marrakech :</i> | |
| Minoterie du Guébiz | 54.100 |
| Moulins Baruk | 71.800 |
| Minoterie Moulay Ali Dekkak | 17.550 |

ART. 2. — Les droits d'écrasement de la Minoterie de l'Atlas, sinistrée le 20 août 1955, sont réservés. Toutefois, la société « Les Moulins de Meknès », qui est également propriétaire de la minoterie susvisée, est autorisée à écraser, dans son usine de Meknès, en supplément des quantités fixées à l'article premier, une quantité de 14.650 quintaux de blé tendre et de blé dur, en utilisation d'une portion de la part relative de travail qui est reconnue à la Minoterie de l'Atlas.

ART. 3. — La quantité de blés tendres et de blés durs que les Grands Moulins du Littoral, à Agadir, sont autorisés à mettre en œuvre, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1957, est fixée à 54.750 quintaux.

L'autorisation visée ci-dessus n'est pas opposable aux décisions qui pourraient être prises en application des dispositions prévues par les articles 8 et 9 de l'arrêté susvisé du 31 mars 1954.

ART. 4. — La quantité de blés tendres et de blés durs que le moulin Andalousia, de Fès, est autorisé à mettre en œuvre, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1957, est fixée à 11.700 quintaux.

L'autorisation visée ci-dessus n'est pas opposable aux décisions qui pourraient être prises en application des dispositions précisées par l'arrêté susvisé du 29 juin 1957 qui règle la situation de cette minoterie et notamment par les articles 8, 9, 10, 11 et 12.

ART. 5. — L'écoulement des produits, dans chaque minoterie, doit être réglé de telle manière que les quantités de blés à mettre en œuvre, durant le troisième trimestre de l'année 1957, ne dépassent pas 60 % des quantités fixées aux articles premier, 2, 3 et 4, les 40 % restants devant, en outre, être répartis, par tiers, sur chacun des mois du quatrième trimestre 1957.

ART. 6. — Les usines sont approvisionnées proportionnellement aux quantités indiquées, pour chacune d'elles, aux articles premier, 2, 3 et 4, compte tenu de la répartition géographique des besoins et des stocks.

Rabat, le 1^{er} juillet 1957.

OMAR ABDELJALIL.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-57-0898 du 10 hja 1376 (8 juillet 1957)
portant nomination d'un défenseur agréé près les juridictions
de droit commun.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 2 jourmada II 1342 (10 janvier 1924) instituant des défenseurs agréés près les juridictions makhzen et réglementant l'exercice de leur profession, tel qu'il a été modifié et complété;

Vu le décret du 24 rejeb 1375 (7 mars 1956) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions makhzen;

Vu le dahir du 22 chaabane 1375 (4 avril 1956) relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions de droit commun, tel qu'il a été modifié et complété,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. Mekki Chraïbi est nommé en qualité de défenseur agréé près les juridictions de droit commun, avec résidence à Casablanca.

Fait à Rabat, le 10 hja 1376 (8 juillet 1957).

BEKKAÏ.

Arrêté du président du conseil du 26 juillet 1957
portant agrément de pharmaciens diplômés dans l'officine desquels
le stage officinal peut être accompli.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 15 chaoual 1351 (10 février 1933) réorganisant le stage officinal et notamment son article 2;

Sur la proposition du ministre de la santé publique (inspection des pharmacies),

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont agréés pour recevoir dans leur officine des élèves en pharmacie accomplissant leur stage officinal au cours de l'année scolaire 1957-1958, les pharmaciens ci-après désignés :

Agadir :

M^{me} Quinsac Andrée, épouse Lansade ;

Casablanca :

MM. Battino Armand ;
Battino Moïse ;
Blandinières Charles ;
M^{me} Camus, née Boichut ;
M. Counillon Léon ;
M^{me} Daspremont, née Aubineau Marthe ;
MM. Lévy Jacques ;
Lévy Pierre ;
Mézy Georges ;
Minuit Henri ;
Rallo Jacques ;
Zagury Jacques ;

Fès :

MM. Bajat René ;
Prud'homme Jean-Gervais ;

Kasba-Tadla :

M. Casanova Jean-Baptiste ;

Marrakech :

M. Vinay Roger ;

Mazagan :

M. Mainetti Jean ;

Meknès :

M. Clamer Jean ;
M^{me} Fouquet Jeanne, épouse Nida ;

Mogador :

M. Marrie Émile ;

Oujda :

MM. Abrous Abdellatif ;
Ansellen Nathan ;
M^{me} Baillet Simone ;
MM. Charbit Albert ;
Sebbag Charles ;

Port-Lyautey :

MM. Castellano Albert ;
Jeanroy Charles ;
Mégy Pierre ;

Rabat :

MM. Abitbol Léon ;
Boumendil Haïem ;
Chabert Jean ;
Boumendil René ;
Felzinger Alfred ;
Le Roy-Liberge Fernand ;
Rieu Jean ;

Safi :

M. Mari André ;

Salé :

M. Assar Larbi ;

Souk-el-Arba-du-Rharb :

M. Garlot Pierre ;

Taza :

M^{me} Choize Georgette, née Flavigny.

Rabat, le 26 juillet 1957.

Pour le président du conseil et par délégation,
Le secrétaire général du Gouvernement,

BAHNINI.

Additif à la liste publiée au « Bulletin officiel » n° 2280, du 6 juillet 1956, des pharmaciens agréés pour recevoir dans leur officine des élèves accomplissant le stage officinal (année scolaire 1956-1957).

Casablanca : M. Rallo Jacques, pharmacien, 39, avenue Mohamed-V, est agréé à compter du 27 mars 1957 pour recevoir dans son officine des élèves en pharmacie accomplissant le stage officinal au cours de l'année scolaire 1956-1957.

**Arrêté du sous-secrétaire d'État aux finances du 17 juillet 1957
donnant délégation de signature.**

LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES,

Vu le dahir du 21 chaoual 1343 (15 mai 1925) portant règlement sur la comptabilité publique de la province de Tanger ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'État ;

Vu le budget spécial de la province de Tanger pour l'exercice 1957,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. H.-G. Crawshaw, conseiller pour les finances de l'amalat de Tanger et de sa province, reçoit délégation de signature pour engager et ordonnancer les dépenses de matériel et de personnel afférentes aux sections 9 et 17 du budget spécial de l'exercice 1957 de la province de Tanger, à l'exclusion de la signature des décisions concernant le recrutement, l'avancement et le licenciement du personnel.

ART. 2. — M. H.-G. Crawshaw a également délégation de signature pour rendre exécutoires les rôles d'impôts de la province de Tanger.

Rabat, le 17 juillet 1957.

ABDALLAH CHEFCHAOUNI.

Vu :

Le président du conseil,

BEKKAÏ.

**Arrêté du ministre des travaux publics du 27 juin 1957
instituant un sous-ordonnateur des dépenses de personnel
du ministère des travaux publics.**

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu l'article 26 du dahir du 18 chaabane 1335 (9 juin 1917) portant règlement sur la comptabilité publique ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'État ;

Vu les nécessités du service,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Rabot Georges, chef du service de l'ordonnancement mécanographique à Rabat, est institué sous-ordonnateur des dépenses de personnel imputables sur les crédits qui lui seront délégués par mes soins au titre du budget général de l'exercice 1957 :

Budget général (chap. 47, art. 1^{er} et 2 ; chap. 49, art. 1^{er}) ;
Budget annexe du port de Casablanca (chap. 1^{er}, art. 1^{er} et 4) ;
— — — Safi (chap. 1^{er}, art. 1^{er} et 5) ;
— — — Port-Lyautey (chap. 1^{er}, art. 1^{er} et 5) ;
— — — Agadir (chap. 1^{er}, art. 1^{er} et 5) ;
Budget annexe des ports secondaires (chap. 1^{er}, art. 1^{er} et 5).

ART. 2. — MM. Gamard Amédée, inspecteur, Ribeyre Pierre, secrétaire d'administration, Simon Roger, secrétaire d'administration, et Baulard Maurice, commis chef de groupe, suppléeront M. Rabot en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ART. 3. — La décision en date du 3 décembre 1956 instituant le chef du S.O.M. sous-ordonnateur est annulée.

Rabat, le 27 juin 1957.

M'HAMED DOURI.

Vu :

Le président du conseil,

BEKKAÏ.

**Arrêté du ministre des travaux publics du 18 juillet 1957 complétant
l'arrêté du ministre des travaux publics du 15 avril 1957 portant
délégation de signature.**

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'État et sous-secrétaires d'État ;

Vu l'arrêté du 15 avril 1957 portant délégation de signature du ministre des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 15 avril 1957 est complété ainsi qu'il suit :

« Article premier. — Délégation générale et permanente est « donnée à MM. Imani, directeur du cabinet, et Bounjouh, chef du « cabinet, à l'effet de signer ou viser tous actes concernant les « services relevant de l'autorité du ministre des travaux publics, « à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires. »

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 18 juillet 1957.

M'HAMED DOURI.

Vu :

Le président du conseil,

BEKKAÏ.

**Arrêté du ministre de l'agriculture du 27 juillet 1957 complétant
l'arrêté du 20 mai 1957 portant délégation de signature pour la
gestion du personnel.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'État, et notamment son article premier ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 1957 portant délégation de signature pour la gestion du personnel,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le deuxième alinéa de l'article premier de l'arrêté du 20 mai 1957 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence de M. Leguiel, les mêmes délégations sont données à M. Pubreuil Alain, faisant fonction de sous-directeur, chef du service administratif. »

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 27 juillet 1957.

OMAR ABDELJALIL.

Vu :

Le président du conseil,

BEKKAÏ.

Retrait d'agrément de société d'assurances.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 18 juillet 1957 est retiré, sur sa demande, à la société d'assurances « La Foncière Capitalisation », dont le siège social est à Paris et le siège spécial à Casablanca, 28, place de France, l'agrément dont elle bénéficiait au Maroc en vertu de l'arrêté du 26 décembre 1952.

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie du 29 mars 1957 autorisant la Compagnie chérifienne d'explosifs (Cocherex) à établir un dépôt d'explosifs et un dépôt de détonateurs.

LE SOUS-SECRETAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE ET A
L'INDUSTRIE,

Vu le dahir du 17 safar 1332 (14 janvier 1914) réglementant l'importation, la circulation et la vente des explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts, tel qu'il a été modifié et complété, et les arrêtés pris pour son application, notamment l'arrêté du directeur de la production industrielle et des mines du 29 décembre 1954 ;

Vu la demande présentée le 6 mars 1956 par la Compagnie chérifienne d'explosifs (Cocherex), ayant son siège à Beni-Oukil (par Oujda), à l'effet d'être autorisée à installer à Midelt un dépôt d'explosifs et un dépôt de détonateurs permanents, du type enterré, destinés à la vente ;

Vu les plans annexés à ladite demande et les pièces de l'enquête *de commodo et incommodo* à laquelle il a été procédé du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 1956 par les soins du gouverneur de la province du Tafilalt ;

Sur la proposition du chef du service des mines,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Compagnie chérifienne d'explosifs (Cocherex), ayant son siège à Beni-Oukil (par Oujda), est autorisée à établir à Midelt un dépôt d'explosifs et un dépôt de détonateurs permanents, du type enterré, destinés à la vente, sous les conditions énoncées aux articles suivants.

ART. 2. — Les dépôts seront établis conformément aux plans annexés à l'original du présent arrêté.

ART. 3. — La quantité maximum d'explosifs et de détonateurs que les dépôts pourront contenir est fixée à 50 tonnes d'explosifs de toute classe et 500.000 détonateurs ou amorces électriques.

ART. 4. — Les dépôts d'explosifs et de détonateurs dont la construction est autorisée en vertu de l'article premier ci-avant, ne pourront être mis en service qu'après décision du sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie, prise sur le vu d'un rapport d'un fonctionnaire du service des mines attestant que les installations ont été effectuées conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et du présent arrêté.

La Compagnie chérifienne d'explosifs (Cocherex) devra se conformer, pour l'aménagement et l'exploitation des dépôts, aux dispositions du titre IV de l'arrêté du directeur de la production industrielle et des mines susvisé du 29 décembre 1954.

ART. 5. — La présente autorisation sera périmée si, dans un délai d'un an, les travaux n'ont pas été entrepris ou si, ensuite, ils ont été interrompus pendant une période supérieure à une année.

ART. 6. — L'administration se réserve le droit d'imposer toutes autres mesures qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique.

Rabat, le 29 mars 1957.

ARMED LYAZIDY.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

ÉCOLE MAROCAINE D'ADMINISTRATION

Décret n° 2-57-1041 du 3 moharrem 1377 (31 juillet 1957) relatif à la situation des brevetés et diplômés de l'école marocaine d'administration et de certains fonctionnaires.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 26 rebia II 1367 (9 mars 1948) créant une école marocaine d'administration à Rabat ;

Vu le dahir du 28 jourmada II 1367 (8 mai 1948) relatif au recrutement sur titres des Marocains dans certains emplois des administrations publiques, tel qu'il a été prorogé ;

Vu l'arrêté viziriel du 26 rebia II 1367 (9 mars 1948) portant règlement pour l'organisation et le fonctionnement de l'école marocaine d'administration à Rabat, tel qu'il a été modifié ou complété, notamment par l'arrêté viziriel du 26 safar 1373 (4 novembre 1953),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — A titre exceptionnel et transitoire, l'accès aux emplois des cadres supérieurs (catégorie A) désignés ci-après est ouvert aux élèves de l'école marocaine d'administration qui obtiendront en 1957 le brevet de cet établissement :

- Attaché stagiaire d'administration centrale ;
- Inspecteur adjoint stagiaire de l'administration centrale du sous-secrétariat d'État aux finances ;
- Inspecteur adjoint stagiaire des régies financières, des douanes ou des domaines ;
- Stagiaire des perceptions ou du Trésor ;
- Sous-intendant stagiaire du ministère de l'éducation nationale ;
- Administrateur-économiste stagiaire du ministère de la santé publique.

Les intéressés seront nommés dans l'emploi d'affectation conformément aux dispositions statutaires normales. Ils effectueront notamment leur stage dans les conditions prévues par ces dispositions. Toutefois, aucune condition de diplôme ne sera opposable aux intéressés pour l'avancement dans le cadre dans lequel ils seront nommés.

ART. 2. — Les anciens élèves de l'école marocaine d'administration ayant obtenu le brevet de cet établissement avant l'année 1957 et appartenant à un cadre principal (catégorie B) à la date de publication du présent décret, pourront être intégrés, sur leur demande, dans l'un des cadres supérieurs correspondant aux emplois visés à l'article premier ci-dessus.

Cette intégration sera réalisée dans les conditions suivantes :

1° *Cadre d'intégration* : les intéressés ne pourront être intégrés dans l'un des cadres susvisés que dans l'administration à laquelle ils appartiennent à la date de publication du présent décret.

Lorsque l'administration à laquelle ils appartenaient à cette date ne comprendra aucun de ces cadres, ou lorsque aucun des emplois postulés ne sera vacant dans cette administration, l'intégration pourra alors être prononcée dans un des cadres visés à l'article premier ci-dessus relevant d'une autre administration. Dans ce dernier cas, la demande du fonctionnaire sera transmise par le ministère dont il relève au ministère d'État chargé de la fonction publique qui provoquera, en accord avec les départements ministériels intéressés, les mesures nécessaires pour l'application des dispositions du présent alinéa ;

2° *Classement* : les intéressés seront rangés dans le nouveau cadre, à titre provisoire, dans l'échelon du grade comportant un indice de traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui détenu précédemment. Leur classement définitif sera fixé par un texte ultérieur.

ART. 3. — Les dispositions de l'article 2 ci-dessus sont applicables dans les mêmes conditions et selon la même procédure aux fonctionnaires marocains titulaires et stagiaires recrutés avant le 1^{er} juillet 1957, soit en vertu des dispositions statutaires normales de leur cadre, soit en application des dispositions du dahir susvisé du 28 jourmada II 1367 (8 mai 1948), à condition, dans ce dernier cas, qu'ils aient satisfait à l'examen de fin de stage de titularisation à l'école marocaine d'administration ou qu'ils justifient de la première partie du baccalauréat ou d'un diplôme au moins équivalent.

Toutefois, seuls pourront bénéficier des dispositions du présent article les fonctionnaires appartenant à l'un des cadres qui étaient accessibles, avant le 1^{er} juillet 1957, aux brevetés de l'école marocaine d'administration.

ART. 4. — A titre exceptionnel et transitoire et nonobstant toutes dispositions contraires, la nomination des élèves de l'école marocaine d'administration qui obtiendront en 1957 le diplôme de cet établissement sera effectuée dans les conditions suivantes :

Les intéressés seront nommés dans l'un des emplois des cadres auxquels ils ont vocation, à l'échelon immédiatement supérieur à celui dans lequel a lieu la titularisation des fonctionnaires du même cadre recrutés suivant les règles statutaires normales.

Ils effectueront dans cet échelon, quel que soit l'emploi d'affectation, une période probatoire d'un an, à l'issue de laquelle, s'ils ont donné satisfaction, ils seront titularisés dans le même échelon, la durée de la période probatoire étant comptée pour l'avancement. Ils seront toutefois titularisés dans l'échelon immédiatement supérieur, si le statut prévoit, pour les agents recrutés suivant les dispositions normales, la prise en compte du temps de stage après titularisation ; en ce qui concerne les élèves diplômés de l'école marocaine d'administration nommés rédacteurs, les intéressés seront rangés dans la 3^e classe du grade de rédacteur principal lors de leur titularisation.

ART. 5. — Une bonification d'ancienneté de trois ans est attribuée aux fonctionnaires marocains des catégories ci-après, appartenant à un cadre supérieur au 1^{er} janvier 1957 :

Anciens élèves de l'école marocaine d'administration ayant obtenu le diplôme de cet établissement avant 1957 ;

Fonctionnaires ayant accédé à leur cadre, soit en vertu des dispositions statutaires normales de ce cadre, soit en application des dispositions du dahir susvisé du 28 jourmada II 1367 (8 mai 1948).

Cette bonification est fixée toutefois à cinq ans pour les fonctionnaires des cadres supérieurs des administrations centrales (cadres débutant par l'emploi de rédacteur).

La fraction de la bonification d'ancienneté non utilisée pour un premier avancement sera prise en compte pour les avancements ultérieurs.

Les dispositions du présent article ne seront appliquées aux agents en cours de stage qu'à la date de leur titularisation.

ART. 6. — Toutefois, ne pourront se prévaloir des dispositions de l'article 5 que les fonctionnaires remplissant les conditions suivantes :

1° Appartenir au 1^{er} juillet 1957 à l'un des cadres accessibles aux diplômés de l'école marocaine d'administration ou à l'un de ceux visés à l'article premier ci-dessus ;

2° Avoir été recruté dans les conditions prévues à l'article 5 et avoir effectué postérieurement une carrière conforme aux dispositions statutaires normales, notamment au point de vue avancement.

ART. 7. — La liste des emplois ouverts aux diplômés de l'école marocaine d'administration, telle qu'elle figure en annexe au règlement intérieur de cet établissement, est complétée par les emplois suivants :

- Attaché stagiaire d'administration centrale ;
- Stagiaire du Trésor ;
- Administrateur-économiste stagiaire du ministère de la santé publique ;
- Sous-intendant stagiaire du ministère de l'éducation nationale.

ART. 8. — Le présent décret prendra effet à compter du 1^{er} juillet 1957.

Fait à Rabat, le 3 moharrem 1377 (31 juillet 1957).

BEKKAÏ.

**TABLEAU DES EMPLOIS DE LA CATÉGORIE « A »
OFFERTS AUX ÉLÈVES DIPLOMÉS ET BREVETÉS DE L'ÉCOLE MAROCAINE D'ADMINISTRATION EN 1957.**

| MINISTÈRES | DIVISION ADMINISTRATIVE | | | | | | | | | | | | DIVISION JUDICIAIRE | TOTAUX | | |
|--|----------------------------------|-----------|---------------------|----------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------|------------------------|------------|----------|----------|
| | SECTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE | | | | | | SECTION GÉNÉRALE | | SECTION SOCIALE | SECTION CLASSIQUE | | | | Magistrats | Brevetés | Diplômés |
| | Inspecteur adjoint | Rédacteur | Stagiaire du Trésor | Sous-intendant | Attaché d'administration | Administrateur-économiste | Attaché d'administration | Attaché Intérieur | Rédacteur | Inspecteur du travail | Contrôleur de conservation | Inspecteur des domaines | | | | |
| DIPLOMÉS DE L'ÉCOLE. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Administrations centrales (sauf finances) .. | | | | | | | | 3 | | | | | | | | 3 |
| Sous-secrétariat d'État aux finances : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Administration centrale | | 2 | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Justice | | | | | | | | | | | | | | 3 | | 3 |
| Intérieur | | | | | | | | 4 | | | | | | | | 4 |
| Travail et questions sociales | | | | | | | | | 1 | | | | | | | 1 |
| Agriculture : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Conservation foncière | | | | | | | | | | | 3 | | | | | 3 |
| BREVETÉS DE L'ÉCOLE. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Administrations centrales (sauf finances) .. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-secrétariat d'État aux finances : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Administration centrale (finances) | | | | | 4 | | | | | | | | | | | 4 |
| Régies financières | 2 | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Domaines | | | | | | | | | | | | 1 | | | | 1 |
| Trésorerie générale | | | 2 | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-secrétariat d'État au commerce et à l'industrie : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commerce et industrie | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Instruments de mesure | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| Direction générale de la sûreté nationale .. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux publics | | | | | | | | 2 | | | | | | | | 2 |
| Postes, télégraphes, téléphones | | | | | | | | 2 | | | | | | | | 2 |
| Éducation nationale | | | | 2 | | | | 2 | | | | | | | | 4 |
| Santé publique | | | | | | 2 | | 1 | | | | | | | | 3 |
| Justice | | | | | | | | 4 | | | | | | | | 4 |
| Intérieur | | | | | | | | 1 | | | | | | | | 1 |
| TOTAL des diplômés | | 2 | | | | | | 7 | 1 | | 3 | | | 3 | | 16 |
| TOTAL des brevetés | 4 | | 2 | 2 | 4 | 2 | 15 | | | | | 1 | | | 30 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 46 | | | | | | | | | | | | | | | |

Il y a actuellement à l'école marocaine d'administration : 16 élèves du 2^e cycle ; 33 élèves du 1^{er} cycle (2^e année), dont 3 contrôleurs du travail stagiaires.

Il est précisé que les élèves diplômés peuvent, sur leur demande, postuler les emplois réservés aux élèves brevetés.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

**Arrêté du ministre de l'agriculture du 18 juin 1957
portant ouverture d'un concours
pour l'emploi d'élève dessinateur-calculateur.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu l'arrêté viziriel du 18 mai 1939 portant organisation du personnel du service topographique chérifien et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens organisés par les services relevant du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1948 portant réglementation du concours pour l'emploi d'élève dessinateur-calculateur du service topographique chérifien et les textes qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de douze élèves dessinateurs-calculateurs, au minimum, est ouvert au minis-

tère de l'agriculture (division de la conservation foncière et du service topographique).

ART. 2. — Les épreuves, exclusivement écrites, auront lieu à Rabat, à partir du 29 octobre 1957, et éventuellement dans d'autres centres qui seront déterminés après l'établissement de la liste des candidats.

ART. 3. — Les demandes d'inscription devront parvenir au ministère de l'agriculture (division de la conservation foncière et du service topographique) un mois avant la date du concours.

Rabat, le 18 juin 1957.

Pour le ministre de l'agriculture et p.o.,

TAMIRI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

IMPRIMERIE OFFICIELLE.

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres de l'administration chérifienne (personnel d'atelier de l'imprimerie officielle) du 1^{er} juillet 1957 : M. Luyckx Marcel, contre-maître, 7^e échelon. (Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 8 juillet 1957.)

*
*
*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la justice :

Du 1^{er} juillet 1957 :

MM. Vernes Paul, secrétaire-greffier en chef hors classe, 2^e échelon ;

Guermonprez Yves, commis principal de 1^{re} classe ;

M^{lle} Bouzol Suzanne, commis de 3^e classe ;

Du 1^{er} août 1957 : M. Chaminand Gabriel, secrétaire-greffier adjoint de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} septembre 1957 :

MM Couratier Henri, interprète judiciaire principal hors classe ;
Boissonnade Jean, secrétaire-greffier de 5^e classe ;

Tournillac Gaston, secrétaire-greffier adjoint de 7^e classe ;

Du 1^{er} octobre 1957 : M. Oliuéri Robert, secrétaire-greffier de 4^e classe ;

Du 16 octobre 1957 : M. Batard Henri, secrétaire-greffier de 5^e classe ;

Du 1^{er} décembre 1957 : M^{me} Sauteron Marcelle, commis principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 23, 28, 31 mai, 1^{er} et 3 juillet 1957.)

*
*
*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Sont nommés :

Caïd des tribus Oulad-Ali, Oulad-Khlifa et Marrakchia des Zaër (province de Rabat) du 5 janvier 1956 : M. Amahzoune el Mostafa ;

Caïd des Itri, Issafèn, Aït-Aouzour et du Tazerwalt à Anzi (province d'Agadir) du 17 août 1956 : M. Aberni Ali ;

Caïd des Oulad-Sidi-Rahal à El-Kelâa-des-Srahna (province de Marrakech) du 15 septembre 1956 : M. Chajadine Chouaïb ;

Supercaïd de la circonscription de Camp-Marchand (province de Rabat) du 17 septembre 1956 : M. Amahzoune el Mostafa, caïd ;

Caïd des Bouhassoussèn à Moulay-Boudza (province de Meknès) du 16 octobre 1956 : M. Aherdane el Hadj ;

Supercaïd de la circonscription d'Azrou (province de Meknès) du 1^{er} décembre 1956 : M. Bouarich Hamida ;

Caïd des Oulad-Amrane (province de Mazagan) du 10 janvier 1957 : M. Quaisse Mohammed ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd de la tribu Guerouane-nord (province de Meknès) du 1^{er} février 1956 : M. Amard Mimoun ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd des Jaïa et Oulad-el-Haj (province de Fès) du 15 mars 1956 : M. Laayouni Mustapha ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd des Aït-Sidi-Larbi et Aït-Saïd à El-Hamman (province de Meknès) du 1^{er} mai 1956 : M. Latiri Mohammed ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd de Taourirt (province d'Oujda) du 1^{er} novembre 1956 : M. Bourakkadi Jaafar ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd des Aneur à Safi du 15 décembre 1956 : M. El Hafzi Saïd ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd de Kasba-Tadla (province de Beni-Mellal) du 16 décembre 1956 : M. El Amrani Mohamed ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd des tribus Guich à Marrakech du 1^{er} janvier 1957 : M. Lamzabi Amar ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd de Reblâ et Temra à Jemda-Sehaim (province de Safi) du 7 janvier 1957 : M. El Fadil Bouchta ;

Khalifa de 10^e catégorie du caïd de Tillouguit (province de Beni-Mellal) du 1^{er} mars 1957 : M. Massaï Bouzekri.

(Arrêtés des 6, 27 mars, 17 avril, 15, 22 mai, 13, 25 et 27 juin 1957.)

Est nommé khalifa d'arrondissement de 10^e catégorie de la ville de Casablanca du 25 mars 1956 : M. D'Khissy Mohamed. (Décret du 13 décembre 1956.)

Sont nommés :

Khalifa d'arrondissement de 10^e catégorie de la ville d'Agadir du 13 mai 1956 : M. Tazit bel Caïd, commis-greffier de 3^e classe des juridictions marocaines ;

Khalifa d'arrondissement de 10^e catégorie de la ville d'Agadir du 1^{er} janvier 1957 : M. Lcourdi Mohamed.

(Décrets des 13 et 29 mai 1957.)

Est relevé de ses fonctions et rayé des cadres du ministère de l'intérieur avec maintien de ses droits à pension du 1^{er} mars 1956 : M. Ahmed ben Haddou, pacha de 4^e catégorie, 1^{re} classe, à Figuig (province d'Oujda). (Arrêté du 23 mai 1957.)

Sont promus à la municipalité de Safi :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon du 1^{er} mars 1956 : M. Zaame Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} juillet 1956 : M. Khaddar Omar, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} juin 1956 : M. Bouicha Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Lakhbiza Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} mars 1956 : M. Rguig Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Bouabdli Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} septembre 1955 : M. Kaddaoui Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Mejmoui Omar, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon du 1^{er} mai 1956 : M. Lougssari Mohamed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;

- Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon du 1^{er} août 1956 :*
 M. Alala Houmane, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;
Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1956 :
 M. Zafér M'Hamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;
Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon du 1^{er} mars 1956 :
 M. Benlyazid Tahar, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;
Sous-agent public de 3^e catégorie, 9^e échelon du 1^{er} juin 1956 :
 M. Gour Madani, sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon ;
Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} avril 1956 :
 M. Iddouch Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;
Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon du 1^{er} juillet 1956 :
 M. Maaroufi Mustapha, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;
Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon du 1^{er} août 1955 :
 M. Talbi Salah, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon.
 (Arrêtés du gouverneur de la province de Safi du 4 juin 1957.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2324, du 10 mai 1957,
 page 564.

Sont promus aux services municipaux de Marrakech :

Du 1^{er} avril 1957 :

Au lieu de :

« *Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. Ghafel Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon* » ;

Lire :

« *Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon : M. Ghafel Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon* »



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES.

Est titularisé et nommé *préposé-chef, 1^{er} échelon des douanes* du 16 mars 1957, avec ancienneté du 16 mars 1956 : M. Sabater Marcel, *préposé-chef stagiaire*. (Arrêté du 19 avril 1957.)

Sont nommés dans l'administration des douanes et impôts indirects :

Préposés-chefs stagiaires :

Du 1^{er} janvier 1957 : MM. Hammaoui M'Hammed, commis temporaire, et Abderrechid Slimane, *fqih de 7^e classe* ;

Du 15 janvier 1957 : MM. Afifi Lahoussine, Tmiri Mohamed et Mouline Mohamed ;

Du 1^{er} février 1957 : M. Elkamry Mohamed, commis temporaire ;

Du 1^{er} mars 1957 : MM. Zrideg Mohamed et Charfi Abdelkrim, commis temporaires ;

Gardiens de 5^e classe :

Du 12 septembre 1956 : M. Douidy Bouchaïb, m^{le} 1134 ;

Du 1^{er} octobre 1956 : MM. Maachou Boujemâa, m^{le} 1224, Bechrouri Ahmed, m^{le} 1217, Karrouit Larbi, m^{le} 1218, Merzouki Bensaïd, m^{le} 1222, et Zaoui Rabah, m^{le} 1223.

(Arrêtés des 22 novembre 1956, 26 mars, 18 avril et 7 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects) :

Du 1^{er} avril 1957 :

- MM. Boyer Henri, brigadier, 5^e échelon ;
 Khorthals Charles, agent breveté, 6^e échelon ;
 Fornielès Isacio, agent breveté, 3^e échelon ;
 Garcia Juan, agent breveté, 3^e échelon ;
 Gilles Claude, agent breveté, 2^e échelon ;

- MM. Leclout André, agent breveté, 4^e échelon ;
 Le Vourch Antoine, agent breveté, 6^e échelon ;
 Vilatte Marcel, agent breveté, 5^e échelon ;
 Bertomeu Sauveur, agent breveté, 3^e échelon ;
 Parlanti Joseph, préposé-chef stagiaire ;
 Ségade Yves, préposé-chef, 2^e échelon ;
 Malloué Rolland, préposé-chef, 2^e échelon ;
 Narejos Marius, préposé-chef, 7^e échelon ;
 Merlet Georges, préposé-chef stagiaire ;
 Béliard André, préposé-chef, échelon exceptionnel ;

Du 1^{er} mai 1957 :

- MM. Boutinet André, brigadier-chef, 4^e échelon ;
 Canizarès Joseph, agent breveté, 3^e échelon ;
 Mercadier Edouard, agent breveté, 6^e échelon ;
 Alléon Amédée, brigadier, échelon exceptionnel ;
 Le Floch Marcel, agent breveté, 2^e échelon ;
 Keller Ivan, brigadier, 3^e échelon ;
 Vidal Joseph, agent breveté, 3^e échelon ;
 Ganderax Victor, adjudant, 5^e échelon ;
 Tschupp Henri, brigadier-chef, 1^{er} échelon ;
 Brunet Georges, préposé-chef, échelon exceptionnel ;
 Agnetti Eugène, préposé-chef, 1^{er} échelon ;
 Lemarchand Marcel, préposé-chef, 1^{er} échelon ;
 Piétravalle Eugène, préposé-chef, 3^e échelon ;
 Musso Alfred, préposé-chef, 4^e échelon ;
 Bertino Jean, préposé-chef, 2^e échelon ;
 Terronès Eusèbe, agent breveté, 5^e échelon ;

Du 1^{er} juin 1957 :

- MM. Moreaux Daniel, conducteur d'automobile, 3^e échelon ;
 Draï Youcef, agent breveté, 5^e échelon ;
 Barbé Roger, agent breveté, 3^e échelon ;
 Aymé Max, brigadier, 3^e échelon ;
 Brunelin Marcel, agent breveté, 6^e échelon ;
 Santoni René, agent breveté, 5^e échelon ;
 Lecoq Paul et Berthuy Lucien, agents brevetés, 5^e échelon ;
 Gimenez Augustin, agent breveté, 2^e échelon ;
 Badets Gaston, agent breveté, 3^e échelon ;
 David Pierre, brigadier-chef, 5^e échelon ;
 Thiroux Léon, premier maître, 5^e échelon ;
 Candela Roger, mécanicien dépanneur, 3^e échelon ;
 Hennig André, mécanicien dépanneur, 1^{er} échelon ;
 Picaut Paul, brigadier, 4^e échelon ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

- MM. Waltisperger Jean, agent breveté, 6^e échelon ;
 Bonnavia Charles, agent breveté, 3^e échelon ;
 Dutertre Christian, préposé-chef, 2^e échelon ;
 Anderès Auguste, agent breveté, 5^e échelon ;
 Gilles Antoine, agent breveté, 4^e échelon ;
 Hohn René, préposé-chef, 2^e échelon ;
 Lhostis André, agent breveté, 4^e échelon ;
 Blanchard Georges, agent breveté, 6^e échelon ;

Du 1^{er} août 1957 :

- MM. Jeanne Robert, agent breveté, 5^e échelon ;
 Makowski Antoine, préposé-chef, échelon exceptionnel.
 (Arrêtés du 7 mai 1957.)

Est licencié de son emploi et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects) du 1^{er} mai 1957 : M. Mustapha ben Mohammed, m^{le} 1115, gardien de 5^e classe des douanes. (Arrêté du 24 avril 1957.)

Est nommé, au service des perceptions, *commis agent de notifications stagiaire* du 1^{er} mai 1956 : M. Temmar Ahmed. (Arrêté du 29 avril 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'économie nationale (finances, service des impôts urbains) :

Du 1^{er} juillet 1957 : M^{me} Burel Angèle, dactylographe, 5^e échelon ;

Du 1^{er} août 1957 :

M. Collignon Paul, commis principal de 3^e classe ;

M^{me} Le Gall Benoîte, agent de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon.

(Arrêtés du 14 juin 1957.)

Est promu *cavalier de 7^e classe des impôts ruraux* du 1^{er} juillet 1957 : M. Benbennasser Omar, cavalier de 8^e classe. (Arrêté du 25 mai 1957.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1^{er} septembre 1957 : M. Malbert Marcel, inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon des impôts urbains. (Arrêté du 5 juillet 1957.)

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1^{er} octobre 1957 : M^{lle} Gonzalez Andrée, dactylographe, 2^e échelon, des impôts urbains. (Arrêté du 14 juin 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances (service de la taxe sur les transactions) du 1^{er} octobre 1957 : M. Mannoni Ange, contrôleur, 5^e échelon. (Arrêté du 12 juin 1957.)

Est rayé des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances du 1^{er} mai 1957 : M. Gensane Albert, inspecteur adjoint de 2^e classe des domaines, dont la démission a été acceptée. (Arrêté du 6 juin 1957.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine (ministère des affaires économiques et financières, direction générale des impôts, enregistrement) et rayé des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances du 1^{er} juillet 1957 : M. Arnould Louis, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (indice 380), des domaines. (Arrêté du 7 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances (service des domaines) :

Du 1^{er} octobre 1956 : M. Rigoulet Gabriel, commis principal de 3^e classe ;

Du 1^{er} janvier 1957 :

M. Philip Henri, inspecteur de 1^{re} classe ;

M^{me} Lentali Suzanne, dactylographe, 2^e échelon ;

Du 11 janvier 1957 : M. Rousseau Emile, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} mars 1957 :

MM. Murcia Jean, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Loudcher Lucien, agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Déona Marcelin, agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon ;

M^{lle} Maler Lydie, dactylographe, 2^e échelon ;

Du 1^{er} juin 1957 : M^{me} Pianne Germaine, agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Du 16 août 1957 : M. Valette André, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} septembre 1957 : M. Mouty Léon, inspecteur central de 1^{re} catégorie (indice 500).

(Arrêtés des 19 février, 26 mars, 8 mai et 17 juin 1957.)

* * *

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Est reclassé *agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1954 : M. Coufourier Bernard, agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon. (Arrêté du 18 avril 1957.)

Est reclassé *agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 23 mai 1953, et promu au 3^e échelon du 23 décembre 1955 : M. Bouchala Moulay Slimane, agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon. (Arrêté du 25 avril 1957.)

Est promue *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1955 : M^{me} Brutsche Eliane, commis principal de 2^e classe. (Arrêté du 24 avril 1957.)

Est promu *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1956 : M. Besri Ahmed, commis principal de 2^e classe. (Arrêté du 24 avril 1957.)

Est reclassée *commis de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1954, et promue *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} mai 1957 : M^{lle} Ratte Paule, commis de 3^e classe. (Arrêté du 7 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 1^{er} mai 1957 :

MM. Mounié Paul, commis principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Mas Pierre, commis principal de 1^{re} classe ;

Cherruau Maurice, commis de 2^e classe ;

M^{me} Miller Cécile, sténodactylographe de 2^e classe ;

Du 1^{er} juin 1957 :

MM. Ballot Roger, commis principal de 3^e classe ;

Nouchi Samuel, commis principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Peretti Joseph, commis principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Cussac Georges, chef de bureau d'arrondissement principal de 2^e classe ;

M^{me} Mech Huguette, dame employée de 6^e classe ;

Mazzoni Marie, dame employée de 5^e classe ;

Lamblin Gilberte, dame employée de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

M^{me} Thomas Huguette, commis principal de 3^e classe ;

Rétali Marcelle, sténodactylographe de 5^e classe ;

de Filippis Raymonde, sténodactylographe de 7^e classe ;

Emonet Denise, dactylographe, 3^e échelon.

(Arrêtés des 16, 18 avril, 3, 9 et 10 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics du 1^{er} juillet 1957 :

MM. Sebbane Joseph, maître de phare de 1^{re} classe ;

Crouan Yves, commis principal de 1^{re} classe ;

Allaux René, commis principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

MM. Commeres André, commis principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Brousseau Marcel, commis chef de groupe de 4^e classe.

(Arrêtés du 9 mai 1957.)

Est reclassé *contrôleur des transports et de la circulation routière de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1956, avec ancienneté du 20 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 jours) : M. Courrié Louis, contrôleur des transports et de la circulation routière de 3^e classe. (Arrêté du 7 mai 1957.)

Est promu *contrôleur principal de 2^e classe des transports et de la circulation routière* : M. Schmitt Eugène, contrôleur principal de 3^e classe des transports et de la circulation routière. (Arrêté du 24 avril 1957.)

Sont promus :

Ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe du 1^{er} novembre 1956, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1956 : M. Guerret Robert, ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe ;

Adjoint technique principal de 2^e classe du 26 mai 1957 : M. Quenet Paul, adjoint technique principal de 3^e classe ;

Agent technique principal de 2^e classe du 1^{er} mai 1956 : M. Marsol Grégoire, agent technique principal de 3^e classe ;

Agent technique principal de 3^e classe du 1^{er} août 1956 : M. Martin Michel, agent technique de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 24, 26, 29 avril et 19 juin 1957.)

Sont réintégrés dans leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 1^{er} octobre 1957 : M. Dupont Marcel, ingénieur subdivisionnaire de classe exceptionnelle ;

Du 16 juin 1957 : M. Perrin de Boussac Guy, adjoint technique principal de 3^e classe.

(Arrêtés des 17 et 18 juin 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1^{er} avril 1957 : M. Barbato René, ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe. (Arrêté du 18 avril 1957.)

Est reclassé *agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon* du 1^{er} mars 1950, avec ancienneté du 13 février 1949, promu au 8^e échelon de sa catégorie du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 novembre 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 18 jours), reclassé *agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon* du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 13 novembre 1951, et promu au 9^e échelon de sa catégorie du 13 juin 1954 : M. Morales André, agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon. (Arrêté du 22 février 1956.)

Sont confirmés dans leur emploi du 1^{er} décembre 1955 et reclassés :

Agent public de 4^e catégorie, 3^e échelon (assistant de laboratoire) du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} août 1955 : M. Jermouni Sidi Cherki, agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Agent public hors catégorie, 3^e échelon (vérificateur technique) du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 5 octobre 1955 (bonification pour services militaires et majoration : 5 ans 1 mois 26 jours), *agent public hors catégorie, 7^e échelon* du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 25 février 1954 (bonification pour services civils : 13 ans 11 mois 10 jours), et promu au 8^e échelon du 25 septembre 1956 : M. Casanova Toussaint, agent public hors catégorie, 1^{er} échelon.

(Arrêtés du 10 décembre 1956.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère du travail et des questions sociales du 1^{er} septembre 1957 : M. Besse Louis, inspecteur divisionnaire adjoint du travail de 1^{re} classe. (Arrêté du 1^{er} juillet 1957.)

Sont nommés :

Inspecteur du travail de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1957 : M. Coyo Maurice, inspecteur du travail de 2^e classe ;

Contrôleur du travail de 2^e classe du 6 janvier 1957 : M. Maumus Gérard, contrôleur du travail de 3^e classe ;

Chefs chaouchs de 2^e classe du 1^{er} janvier 1957 :

M. Boumebdi Mohammed, chaouch de 3^e classe ;

MM. Lahrech Mohamed et Coli Boujemâa, chaouchs de 4^e classe ;

Chaouch de 3^e classe du 1^{er} janvier 1957 : M. Saïd ben Mohamed, chaouch de 4^e classe ;

Chaouch de 6^e classe du 7 mars 1957 : M. Seggad Mohamed, chaouch de 7^e classe.

(Arrêtés du 2 juillet 1957.)

*
*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Sont titularisés et nommés *agents techniques des eaux et forêts de 3^e classe* :

Du 16 septembre 1955, avec ancienneté du 16 mars 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 16 mars 1955, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953 : M. Grely Guy ;

Du 1^{er} juin 1956, avec ancienneté du 1^{er} mars 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 13 avril 1953 : M. Pannetier Paul ;

Du 1^{er} juin 1956, avec ancienneté du 24 juin 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 2 juin 1955, avec ancienneté du 25 juin 1954 : M. Rustin Jean ;

Du 16 juin 1956, avec ancienneté du 16 mai 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 16 juin 1955, avec ancienneté du 16 novembre 1953 : M. Descouvières Robert ;

Du 16 juillet 1956, avec ancienneté du 3 juillet 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 28 avril 1954 : M. Murgui Joseph ;

Du 1^{er} août 1956, avec ancienneté du 16 janvier 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 9 décembre 1953 : M. Le Merre François ;

Du 1^{er} août 1956, avec ancienneté du 27 juillet 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 3 mars 1954 : M. Audon Étienne ;

Du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 26 juillet 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1955, avec ancienneté du 15 février 1954 : M. Roux André ;

Du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 26 juillet 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1955, avec ancienneté du 14 février 1954 : M. Gourd Paul ;

Du 1^{er} octobre 1956, avec ancienneté du 9 décembre 1954, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 1^{er} octobre 1955, avec ancienneté du 9 juin 1953 : M. Chrétien Xavier ;

Du 1^{er} octobre 1956, avec ancienneté du 16 août 1955, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 11 novembre 1955, avec ancienneté du 26 septembre 1954 : M. Girou Gilbert ;

Du 1^{er} décembre 1956, avec ancienneté du 27 juillet 1955, et reclassé *agent technique hors classe* du 1^{er} décembre 1955, avec ancienneté du 11 avril 1955 : M. Boyer Robert ;

Du 1^{er} février 1957, avec ancienneté du 2 janvier 1956, et reclassé *agent technique de 3^e classe* du 2 février 1956, avec ancienneté du 2 janvier 1955 : M. Alla Gérard,

agents techniques stagiaires des eaux et forêts.

(Arrêtés des 28 et 29 janvier 1957.)

Sont promus :

Chefs de district principaux des eaux et forêts de 2^e classe :

- Du 1^{er} avril 1956 : M. Jas Maurice ;
 Du 1^{er} mai 1956 : M. Biay Pierre ;
 Du 1^{er} juin 1956 : M. Chassaing Julien ;
 Du 1^{er} août 1956 : MM. Châtelain Roger, Foucher Henri et Libert Raoul ;
 Du 1^{er} septembre 1956 : M. Léandri Philippe ;
 Du 1^{er} novembre 1956 : M. Merle Julien,
 chefs de district des eaux et forêts de 1^{re} classe.
 (Arrêtés des 6 et 8 février 1957.)

Sont nommés, après concours :

Chef de district des eaux et forêts de 2^e classe du 1^{er} décembre 1956, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1955 : M. Joulia Georges, sous-chef de district de 2^e classe ;

Chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe :

- Du 1^{er} juillet 1956, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1955 : MM. Arnaud Bernard, Frède Joachim, Le Berre Pascal et Rousseau Maurice ;
 Du 1^{er} octobre 1956, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1955 : M. Isnard Lucien ;
 Du 1^{er} décembre 1956, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1955 : M. Steppe Jean,
 agents techniques des eaux et forêts hors classe.
 (Arrêtés des 6 et 8 février 1957.)

Sont promus sous-chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe :

- Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Capdeillayre René, Graux Fernand et Tranchard André ;
 Du 1^{er} février 1956 : M. Lahure Henri ;
 Du 1^{er} juin 1956 : MM. Le Boulch Pierre et Perrez Christophe ;
 Du 1^{er} août 1956 : MM. Filippini Dominique, Le Bourhis René et Teyssonneyre Robert ;
 Du 1^{er} septembre 1956 : MM. Borelli Jean, Garnier René, Gassarino Maurice, Rameaux Henri et Valery Alimond ;
 Du 1^{er} octobre 1956 : M. Dubois Armand ;
 Du 1^{er} novembre 1956 : M. Pannetier André ;
 Du 1^{er} décembre 1956 : MM. Jolly Henri et Soumassière Barthélemy,
 agents techniques des eaux et forêts hors classe.
 (Arrêtés du 11 février 1957.)

Sont nommés :

Chefs de district principaux des eaux et forêts de classe exceptionnelle :

- Du 1^{er} mai 1956 : M. Berjoan Gilbert ;
 Du 1^{er} juillet 1956 : M. Schlotterbeck Charles ;
 Du 1^{er} décembre 1956 : MM. Dureuil Roland et Renou Alexandre,
 chefs de district principaux de 1^{re} classe ;

Chefs de district des eaux et forêts de classe exceptionnelle :

- Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Chevassu Georges, Marin Roger, Mons Désiré et Santoni Joachim ;
 Du 1^{er} août 1956 : MM. Canoni Jean et Lowyck Jacques,
 chefs de district de 1^{re} classe ;

Chef de district des eaux et forêts de 2^e classe du 1^{er} mars 1956 : M. Géraldy Maurice, chef de district de 3^e classe ;

Sous-chefs de district des eaux et forêts de classe exceptionnelle :

- Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Faurie Marc et Marrou Louis ;
 Du 1^{er} juin 1956 : MM. Manière Louis et Richard André ;
 Du 1^{er} septembre 1956 : M. Guillot Marcel ;
 Du 1^{er} décembre 1956 : M. Bouyssou Eugène,
 sous-chefs de district de 1^{re} classe ;

Sous-chefs de district des eaux et forêts de 1^{re} classe :

- Du 1^{er} juillet 1955 : M. Hergott Thiébaud ;
 Du 1^{er} novembre 1956 : M. Mengue Victor ;
 Du 1^{er} décembre 1956 : M. Botet Joseph,
 sous-chefs de district de 2^e classe ;

Agents techniques des eaux et forêts de classe exceptionnelle :

Du 1^{er} janvier 1955 : MM. Albertini Barthélemy, Antona Scenzio, Anxionnat Roger, Arpajou Pierre, Berthelot Georges, Brossard Baptiste, Cano Joseph, Caraes Auguste, Charpin Ferdinand, Couturier André, Cubiburu Jean, Enos Georges, Fabiani Dominique, Forgues Léon, Fournier Emile, Gelin Albert, Herrbach Gabriel, Jarretou Georges, Le Marchand André, Magaud Hubert, Parisis Roger, Pastor Florentin, Pesigot Christ, Philippe Pierre, Rossi Joseph, Sahores Julien, Salvetti Jourdan, Tressol Georges, Vignuales Pierre et Volland Robert ;

- Du 16 juin 1955 : M. Lavarec Joseph ;
 Du 16 juillet 1955 : M. Riso Roger ;
 Du 1^{er} août 1955 : M. Alayrac Robert ;
 Du 1^{er} septembre 1955 : M. Legendre Pierre ;
 Du 16 avril 1956 : M. Benoît Pierre ;
 Du 1^{er} décembre 1956 : M. Le Couviour Joseph,
 agents techniques hors classe ;

Agents techniques des eaux et forêts hors classe :

- Du 16 août 1955 : M. Gras François ;
 Du 1^{er} octobre 1955 : M. Collet Paul ;
 Du 1^{er} juin 1956 : M. Claudot Roger ;
 Du 15 octobre 1956 : M. Flamant Roger ;
 Du 1^{er} novembre 1956 : MM. Arpajou Pierre et Durand Yves,
 agents techniques de 1^{re} classe ;

Agents techniques des eaux et forêts de 2^e classe :

- Du 1^{er} juin 1955 : M. Argence Gaston ;
 Du 16 août 1955 : M. Picon Claude ;
 Du 16 septembre 1955 : M. Pirog Faustino ;
 Du 16 octobre 1955 : M. Tycheney Robert ;
 Du 1^{er} décembre 1955 : MM. Chabert René, Puigmal Raymond et Trouche Thaddée ;
 Du 1^{er} février 1956 : M. Delmon Eloi ;
 Du 1^{er} juillet 1956 : M. Valentini Martin,
 agents techniques de 3^e classe.
 (Arrêtés des 6, 8, 11 et 12 février 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture :

Du 1^{er} mars 1957, sur sa demande : M. Peray Camille, chef de district des eaux et forêts de 3^e classe, en disponibilité ;

Du 1^{er} avril 1957, sur sa demande : M. Descouts Paul, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe, en disponibilité ;

Du 1^{er} mai 1957 :

MM. Lahure Henri, sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe ;

Gelin Albert et Pesigot Christ, agents techniques des eaux et forêts de classe exceptionnelle ;

Desanti Antoine et Gauze Dominique, agents techniques des eaux et forêts hors classe ;

Baur Jacques, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

Roelandt Raymond, agent technique des eaux et forêts de 3^e classe ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Lemoine Guy, agent technique des eaux et forêts hors classe.

(Arrêtés des 9, 14, 15 et 27 mars 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) :

Du 1^{er} octobre 1956 : M. Moulay Ahmed bel Arbi, cavalier des eaux et forêts de 8^e classe, considéré comme démissionnaire ;

Du 19 octobre 1956 : M. Soulié Jacques, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe, considéré comme démissionnaire ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M. Botet Joseph, sous-chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe, considéré comme démissionnaire ;

Du 1^{er} février 1957 : M. Gasté Roger, agent technique des eaux et forêts hors classe, dont la démission est acceptée ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Benoît Pierre, agent technique des eaux et forêts hors classe, dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 5, 8, 18, 21 janvier et 23 février 1957.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, au service de la conservation foncière, *commis principal de 3^e classe*, avec ancienneté du 14 mars 1949, promu *commis principal de 2^e classe* du 4 janvier 1952, reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 3^e classe*, avec ancienneté du 25 septembre 1951, et *commis principal de 1^{re} classe* du 2 janvier 1956 : M. Tessier André-Georges. (Arrêté du 14 mars 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture (service de la conservation foncière) :

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Vagnon Henriette, dactylographe, 4^e échelon ;

Du 1^{er} mai 1957 : M^{me} Mauret Angèle, dactylographe, 6^e échelon, et M. Pennel Henri, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Prenot Félix, conservateur adjoint de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 20 décembre 1956 et 4 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) :

Du 1^{er} février 1957 : MM. Frède Joaquim, chef de district des eaux et forêts de 3^e classe, et Lesca Jean, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Jung Camille, chef de district des eaux et forêts de 2^e classe, en disponibilité ;

Du 16 mars 1957 : M. Crougneau Jean-Louis, agent technique des eaux et forêts de 2^e classe, en disponibilité ;

Du 1^{er} avril 1957 :

M. Nicolau Henri, chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe ;
MM. Carroi Maurice et Garnier André, chefs de district des eaux et forêts de 2^e classe ;

M. Maurin Maurice, chef de district des eaux et forêts de 3^e classe ;
M. Donson Léonce, sous-chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

M. Rameaux Henri, sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe ;

MM. Antona Scenzio, Arpajou Pierre, Brossard Baptiste, Fabiani Dominique, Jarretou Georges et Tressol Georges, agents techniques des eaux et forêts de classe exceptionnelle ;

MM. Desclaux Henri, Fernandez Frédéric, Franceschi François, Jalade Robert, Jaspard Guy, Javlot Abel, Lesteven Marcel, Maniccia Paul, Mannoni Emmanuel, Marceron André, Massoni Eugène, Muffraggi Pierre, Negroni Rémy, Purroy Pierrrot, Rosique Joseph, Stoitzner Rudiger et Vittori Pierre, agents techniques des eaux et forêts hors classe ;

MM. Blanc Henri, Carrie Francis, Chambettaz Roger, Fazi Louis, Gigou Jean, Lelong Jean, Parsi Benoît, Rousseil Maximim et Stéfani Pierre, agents techniques des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

MM. Acquaviva Marcel, Berdu Henri, Castanier Jean-Baptiste, Castellani Jean, Delmon Éloi, Guihard Emmanuel et Morati Xavier, agents techniques des eaux et forêts de 2^e classe ;

M. Pannetier Paul, agent technique stagiaire des eaux et forêts. (Arrêtés du 14 mars 1957.)

Sont titularisés et nommés :

Agents techniques des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1956, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1955 : M. Pirog Faustino ;

Du 1^{er} décembre 1956, avec ancienneté du 1^{er} février 1955 : M. Munar Yvon,

agents techniques stagiaires des eaux et forêts.

(Arrêtés des 8 mars 1956 et 25 janvier 1957.)

Sont nommés *cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe* du 1^{er} novembre 1956 : MM. Ennajar el Hassane ben Slimane, surveillant de travaux des eaux et forêts, et Merkous Omar, cavalier temporaire des eaux et forêts. (Arrêtés des 29 et 31 octobre 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Chef de district des eaux et forêts de 4^e classe du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 3 avril 1948, *3^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 mai 1951, et *2^e classe* du 3 septembre 1953 : M. Hermand Maurice ;

Chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 6 avril 1953, et *2^e classe* du 6 août 1955 : M. Rouché Georges,

chefs de district des eaux et forêts de 2^e classe ;

Chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 19 octobre 1953 : M. Gerald Maurice, chef de district des eaux et forêts de 3^e classe ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 4 août 1950, *2^e classe* du 4 avril 1953 et *1^{re} classe* du 4 décembre 1955 : M. Jalabert Jean, sous-chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 10 octobre 1952, et *2^e classe* du 10 août 1955 : M. Morati Xavier, sous-chef de district des eaux et forêts de 2^e classe ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} février 1955, avec ancienneté du 11 juillet 1954 : M. Reynaud Pierre ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 26 février 1954 : M. Scarbonchi François, sous-chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe ;

Agents techniques des eaux et forêts hors classe :

Du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 10 janvier 1950 : M. Vittori Pierre ;

Du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 5 août 1950 : M. Anxionnat Roger ;

Du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 23 mars 1950 : M. Desclaux Henri,

agents techniques des eaux et forêts hors classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1952, avec ancienneté du 28 septembre 1950, et *hors classe* du 28 avril 1953 : M. Roquejoffre Roger, agent technique des eaux et forêts hors classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1953, avec ancienneté du 18 novembre 1952, et nommé *agent technique hors classe* du 18 juillet 1955 : M. Sancho François, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 2^e classe du 7 juillet 1952, avec ancienneté du 14 février 1952, et *1^{re} classe* du 8 décembre 1954 : M. Moezan Albert, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 28 décembre 1956, 8, 9 janvier, 21, 26 et 28 février 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 27 décembre 1924 :

Agent technique des eaux et forêts de 2^e classe du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 16 février 1953, et nommé *agent technique de 1^{re} classe* du 29 septembre 1955 : M. Cambillard Dominique, agent technique des eaux et forêts de 3^e classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 2^e classe du 1^{er} mars 1955, avec ancienneté du 25 février 1955 : M. Dalour Pierre, agent technique des eaux et forêts de 3^e classe ;

Agents techniques des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 30 septembre 1952 : M. Durastanti Alexandre ;

Du 1^{er} septembre 1954 :

Avec ancienneté du 23 novembre 1952 : M. Latorre Joseph ;

Avec ancienneté du 29 novembre 1952 : M. Bazet Pierre ;

Du 1^{er} novembre 1954 :

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Calleja Claude ;

Avec ancienneté du 15 avril 1953 : M. Roelandt Raymond ;

Du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 7 août 1953 : M. Vergez Jean-Pierre ;

Du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 11 juin 1953 : M. Azzouzi Mohammed ;

Du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 28 juillet 1953 : M. Mourgues Claude ;

Du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 2 mai 1953 : M. Troalen Jean,

agents techniques des eaux et forêts de 3^e classe.

(Arrêtés des 16 janvier et 1^{er} février 1957.)

Est reclassé *agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 14 novembre 1953 (bonifications pour services militaires : 3 ans 6 mois 29 jours, et pour services civils : 6 ans 2 mois 3 jours) et promu *agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon* du 14 septembre 1956 : M. Pérez Antoine, agent public des eaux et forêts de 2^e catégorie, 1^{er} échelon. (Arrêté du 11 août 1956.)

Sont reclassés, en application de la circulaire n° 11/SP du 31 mars 1948 :

Cavaliers des eaux et forêts de 6^e classe :

Du 1^{er} janvier 1956 :

Avec ancienneté du 7 mai 1953 : M. Hamil Moussa ;

Avec ancienneté du 4 octobre 1954 : M. Moha ben Ahmed ;

Avec ancienneté du 5 juin 1955 : M. Reznaoui Larbi ;

Du 1^{er} novembre 1956 :

Avec ancienneté du 29 décembre 1953 : M. Aït Lahcèn Haddou ;

Avec ancienneté du 25 janvier 1956 : M. Boukarmoussa el Haj Mohammed ;

Avec ancienneté du 24 août 1956 : M. Zahar Saïd ;

Cavaliers des eaux et forêts de 7^e classe du 1^{er} janvier 1956 :

Avec ancienneté du 24 avril 1953 : M. Ibatte Thami ;

Avec ancienneté du 13 juin 1953 : M. Taous Boujemaa ;

Avec ancienneté du 8 décembre 1953 : M. Zinba Ahmed ;

Avec ancienneté du 15 février 1954 : M. Ibrouri Ahmed ;

Avec ancienneté du 7 mars 1954 : M. Elhachami Abdelkadèr ;

Avec ancienneté du 14 mars 1954 : M. Mechkaka Jilali ;

Avec ancienneté du 7 septembre 1954 : M. Dahi Jaïch ;

Avec ancienneté du 14 septembre 1954 : M. Qrefa Driss ;

Avec ancienneté du 27 septembre 1954 : M. Lhibaoui Lahcèn ;

Avec ancienneté du 7 mars 1955 : MM. Hallouch Khalla Moha ou Ali, Jaafar Ali et Kebouch ou Kessou ;

Avec ancienneté du 15 juillet 1955 : M. Amezrar Ali ;

Avec ancienneté du 7 septembre 1955 : MM. Boughou Ahmed, Gladys Mohammed et Oumhani Haddou ;

Avec ancienneté du 30 décembre 1955 : MM. Hammi Saïd et Zarhbouch Ali ;

Cavaliers des eaux et forêts de 7^e classe :

Du 1^{er} juillet 1956, avec ancienneté du 30 avril 1955 : M. Zikki Mohammed ;

Du 1^{er} novembre 1956 :

Avec ancienneté du 24 février 1954 : M. Khammali Ahmed ;

Avec ancienneté du 9 juillet 1954 : M. Boughda Ali ;

Avec ancienneté du 4 août 1954 : M. Bouaqqa Hamou ;

Avec ancienneté du 6 novembre 1954 : M. Oulka Hammou ;

Avec ancienneté du 19 février 1955 : M. Arhimou Abdesselam ;

Avec ancienneté du 15 mars 1955 : M. Boumechioui Mohammed ;

Avec ancienneté du 6 avril 1955 : M. Jamaoui Mohammed ;

Avec ancienneté du 7 janvier 1956 : M. Merkous Omar ;

Avec ancienneté du 24 mars 1956 : M. Khadir Moulay M'Hamed ;

Avec ancienneté du 15 avril 1956 : M. Benarraïs Abderrahmane ;

Avec ancienneté du 7 juillet 1956 : M. Aït Saïd ou Ali Saïd ;

Avec ancienneté du 18 août 1956 : M. Imaïlane Mohammed ;

Cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe :

Du 1^{er} janvier 1956 :

Avec ancienneté du 23 septembre 1953 : M. Kerroumi Mbarek ;

Avec ancienneté du 8 avril 1955 : M. Izeroual Mimoun ou Allal ;

Du 1^{er} juillet 1956, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1953 : M. Qarfi Salah ;

Du 1^{er} novembre 1956 :

Avec ancienneté du 2 mai 1954 : M. Arrami M'Hammed ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1954 : M. Togui Mouloud ;

Avec ancienneté du 28 juillet 1954 : M. Bagui Lhoussaïn ;

Avec ancienneté du 19 juillet 1955 : M. Derbou Naceur,

cavaliers des eaux et forêts de 8^e classe.

(Arrêtés des 12, 13, 14, 16 et 19 février 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) :

Du 1^{er} décembre 1956 : M. Cano Joseph, agent technique hors classe des eaux et forêts ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Cruz Carmen, dactylographe, 6^e échelon ;

Du 16 janvier 1957 : M. Moralès Vincent, agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés des 28 décembre 1956, 15 et 17 janvier 1957.)

Est titularisé et nommé, au service topographique chérifien, *sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1956 : M. Akkade Mohamed, agent journalier de l'État. (Arrêté du 20 décembre 1956.)

Est reclassé *agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon* du service topographique chérifien du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 28 décembre 1952, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 19 décembre 1953, et promu *agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon* du 19 septembre 1956 : M^{me} Verdier Georgette. (Arrêté du 16 mars 1957 rapportant l'arrêté du 19 janvier 1957.)

Cesse d'être placé dans la position de disponibilité du 15 décembre 1956 et reste à la disposition de l'autorité militaire : M. Stouff Raymond, ingénieur géomètre adjoint de 3^e classe. (Arrêté du 26 mars 1957.)

Est réintégré dans son emploi du 16 mars 1957 : M. Desseaux Claude, ingénieur géomètre de 3^e classe, en disponibilité pour obligations militaires. (Arrêté du 4 avril 1957.)

Est rayé des cadres du ministère de l'agriculture (division de la conservation foncière et du service topographique) du 1^{er} avril 1957 : M. Champion Max, adjoint du cadastre de 3^e classe, dont la démission est acceptée. (Arrêté du 8 avril 1957.)

Est nommé *agent technique stagiaire des eaux et forêts* du 1^{er} octobre 1956 : M. Aoujil el Ayadi, agent technique temporaire. (Arrêté du 4 avril 1957.)

Sont élevés à la *classe exceptionnelle* de leur grade :

Du 5 juillet 1956 : M. Renou Alexandre ;

Du 25 septembre 1956 : M. Dureuil Roland,

chefs de district principaux des eaux et forêts.

(Arrêtés du 27 mai 1957.)

Sont reclassés :

Ingénieur des eaux et forêts de 2^e classe, 2^e échelon du 10 janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, *3^e échelon* du 10 janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953, et promu *ingénieur de 2^e classe, 4^e échelon* du 1^{er} décembre 1955 : M. Soulerès Gérard, ingénieur des eaux et forêts de 2^e classe, 1^{er} échelon ;

Ingénieur des eaux et forêts de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} août 1954, *2^e échelon* du 1^{er} février 1955, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et *3^e échelon* du 1^{er} février 1955 : M. Gavalda Marcel, ingénieur des eaux et forêts de 2^e classe, 1^{er} échelon ;

Agent technique des eaux et forêts de 3^e classe du 19 avril 1950, avec ancienneté du 11 octobre 1947, *2^e classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 11 octobre 1949, *1^{re} classe* du 14 février 1952 et *agent technique hors classe* du 14 avril 1954 : M. Bonnetterre René, agent technique des eaux et forêts hors classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 26 septembre 1953 : M. Lahouze Gabriel, agent technique des eaux et forêts de 3^e classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 2^e classe du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 24 décembre 1953, et *1^{re} classe* du 11 juillet 1956 : M. Valentini Martin, agent technique des eaux et forêts de 2^e classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 30 mai 1953 : M. Forconi Don Paul, agent technique des eaux et forêts de 3^e classe ;

Agent technique des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 3 octobre 1953 : M. Bouvet Gilbert, agent technique des eaux et forêts de 3^e classe ;

Cavalier des eaux et forêts de 8^e classe du 1^{er} novembre 1956, avec ancienneté du 8 janvier 1956 : M. Ennajar el Hassane ben Sli-mane, cavalier des eaux et forêts de 8^e classe.

(Arrêtés des 1^{er}, 6, 26, 27 février, 20 et 23 mars 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} mai 1957 : M. Batalla, dit « Bataille », Yvan, commis des eaux et forêts de 1^{re} classe. (Arrêté du 16 avril 1957.)

Sont recrutés en qualité d'*agents d'élevage préstagiaires* du 1^{er} février 1957 : MM. Bouarssa Lahoussaine et Chergui Tayeb. (Arrêtés des 4 et 17 juin 1957.)

Sont promus :

Ingénieur en chef des services agricoles, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1957 : M. Pourtauborde Jean, ingénieur en chef, 1^{er} échelon ;

Ingénieur adjoint des travaux ruraux de 3^e classe, après 1 an du 1^{er} janvier 1957 : M. Bennavail Francis, ingénieur adjoint de 3^e classe, avant 1 an ;

Chef de pratique agricole de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1957 : M. du Merle Roland, chef de pratique agricole de 2^e classe ;

Chefs de pratique agricole de 7^e classe :

Du 1^{er} janvier 1957 : M. Thomas Jean ;

Du 1^{er} février 1957 : M. Miquel Henri,

chefs de pratique agricole de 8^e classe ;

Moniteur agricole de 4^e classe du 1^{er} février 1957 : M. Fèvre André, moniteur agricole de 5^e classe ;

Moniteurs agricoles de 8^e classe :

Du 1^{er} février 1957 : M. Deligny François ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Miègeville Jean,

moniteurs agricoles de 9^e classe ;

Agent d'élevage hors classe, 1^{er} échelon du 1^{er} juillet 1957 : M. Harivel Georges, agent d'élevage de 1^{re} classe ;

Adjoint technique du génie rural de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1957 : M. Zielinka Jean, adjoint technique de 2^e classe ;

Adjoint technique du génie rural de 2^e classe du 1^{er} février 1957 : M. Colonna Noël, adjoint technique de 3^e classe ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1957 : M. André Georges, commis principal de 2^e classe ;

Commis de 1^{re} classe :

Du 1^{er} février 1957 : M. Boichard Léopold ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Gouarne Guy ;

Du 1^{er} mai 1957 : M. Lhéritier Georges,

commis de 2^e classe ;

Sténodactylographe de 3^e classe du 1^{er} mai 1957 : M^{lle} Colom-bon Huguette, sténodactylographe de 4^e classe ;

Dactylographe, 5^e échelon du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Bessueille Yvonne, dactylographe, 4^e échelon ;

Dames employées de 3^e classe du 1^{er} mars 1957 : M^{lle} Vannier Marie et M^{me} Blanrue Andrée, dames employées de 4^e classe ;

Dame employée de 4^e classe du 1^{er} avril 1957 : M^{me} Nombel Aimée, dame employée de 5^e classe ;

Agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} juillet 1957 : M. Hautbourg René, agent public, 6^e échelon ;

Agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} juin 1957 : M. Baudet Alain, agent public, 1^{er} échelon ;

Chaouch de 2^e classe du 1^{er} juin 1957 : M. Hachami Moham-med, chaouch de 3^e classe.

(Arrêtés des 13 mai et 5 juillet 1957.)

Est titularisé et nommé *moniteur agricole de 9^e classe* du 1^{er} juillet 1957 : M. Dulout Jean, moniteur agricole stagiaire. (Arrêté du 5 juillet 1957.)

Sont promus :

Inspecteur principal de l'O.C.I.C. de 1^{re} classe, après 2 ans du 4 avril 1957 : M. Buoncristiani André, inspecteur principal de 1^{re} classe, avant 2 ans ;

Inspecteur principal de l'O.C.I.C. de 1^{re} classe, avant 2 ans du 1^{er} avril 1957 : M. Degand Maurice, inspecteur principal de 2^e classe ;

Inspecteur adjoint de l'O.C.I.C. de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1957 : M. Monnier Jacques, inspecteur adjoint de 2^e classe ;

Commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans du 1^{er} avril 1957 : M. Rizzo Dante, commis principal hors classe ;

Commis principaux hors classe :

Du 1^{er} juillet 1957 : M. Ségura Roger ;

Du 1^{er} décembre 1957 : M. Soufyani Ahmed,

commis principaux de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 8 et 18 juillet 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture :

Du 25 février 1957 : M. Delmaire Marcel, vétérinaire-inspec-teur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} septembre 1957 : M^{lle} Attias Estelle, secrétaire sténodactylographe, 5^e échelon.

(Arrêtés du 25 juin 1957.)

Est placée d'office dans la position de disponibilité du 15 janvier 1957 : M^{lle} Elbaz Esther, dactylographe, 1^{er} échelon, en congé sans solde. (Arrêté du 14 juin 1957.)

Sont promus :

Dactylographe, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1957 : M^{lle} Yvars Paule, dactylographe, 3^e échelon ;

Inspecteur adjoint de la répression des fraudes, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1957 : M. Cipriani Pierre, inspecteur adjoint, 3^e échelon ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1957 : M^{me} Brujaille-Latour, commis de 2^e classe.

(Arrêtés du 8 juillet 1957.)

Est nommé élève ingénieur des travaux des eaux et forêts du 1^{er} octobre 1956 : M. Pérez Jean-Simon, commis principal des eaux et forêts de 3^e classe. (Arrêté du 13 avril 1957.)

Sont nommés agents techniques stagiaires des eaux et forêts :

Du 1^{er} octobre 1956 : MM. Amraoui Saïd, Ezzahid Driss, Hamzaoui Mohammed, Mahboub Mohammed, Marrakchi Mohammed et Miyal Mohammed ;

Du 1^{er} janvier 1957 : MM. Dérouché Salah Hamou, Jaridi Ali ou Lahcèn et Mrabti Ahmed,

agents techniques temporaires.

(Arrêtés des 4 et 13 avril 1957.)

Sont nommés agents de surveillance stagiaires des eaux et forêts :

Du 1^{er} janvier 1957 : MM. Abdelhali Kaddour, Abdelkader ben Mohammed, Abdelwahad ben Abdelkader, Ahmed ben Mohammed ben Ali, Ahmed ben Mohammed ben Tayeb, Ahmed ben Mohammed Bernoussi, Aïssa ben Ali, Aomar ben Lahcèn Ouriky, Baroudi Mohammed, Benaïssa ben Allal, Boujemaa ben Amar, Kacem ben Mohammed ben Sellam, Kaddour ben Hammar, Kaddour ben Mohammed ben Ahmed, Lahcèn ben Haddou, Larbi ben Tahar Bouzerda, Maddor Ali ben Hamou, Malki Abderrahmane, Mohammed ben Abdelkrim el Ouaraine, Mohammed ben Abderrahmane, Mohammed ben Dahman, Mohammed ben Mohammed el Alami, Moulay Ali ben Lachemi, Omar ben Meziane ben Kaddour, Ouarzik Ahmed ben Akka et Sadki ben Mohammed ;

Du 7 avril 1957 : MM. Cherkaoui Abdallah et Mohammed ben M'Hamed,

agents techniques temporaires.

(Arrêtés des 8 et 17 avril 1957.)

Est titularisé et nommé agent technique des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 7 mars 1954, et reclassé au même grade du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 7 septembre 1952 : M. Amello André, agent technique stagiaire. (Arrêté du 28 janvier 1957.)

Sont élevés à l'échelon exceptionnel de leur grade :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Marceron Georges ;

Du 16 décembre 1956 : M. Souloumiac Jean, conservateurs des eaux et forêts, 4^e échelon.

(Arrêtés du 6 février 1957.)

Est élevé au 2^e échelon de son grade du 1^{er} avril 1956 : M. Millischer Henri, ingénieur principal des eaux et forêts, 1^{er} échelon. (Arrêté du 6 février 1957.)

Est promu ingénieur principal des eaux et forêts, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Perrot Michel, ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 3^e échelon. (Arrêté du 18 février 1957.)

Sont nommés :

Ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953, et 2^e échelon du 1^{er} mars 1956 : M. Chapuis Pierre ;

Ingénieur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 10 avril 1956, avec ancienneté du 10 avril 1954, et 2^e échelon du 10 avril 1956 : M. Lacaze Jean ;

Ingénieur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 10 avril 1956, avec ancienneté du 10 avril 1954, et 2^e échelon du 10 juin 1956 : M. Bonneau Maurice ;

Ingénieur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1956, avec ancienneté du 1^{er} avril 1954, et 2^e échelon du 1^{er} août 1956 : M. Quiquerez François,

ingénieurs des eaux et forêts de 2^e classe, 4^e échelon.

(Arrêtés du 6 février 1957.)

Est élevé au 2^e échelon de son grade du 14 mars 1956 : M. Métrot Henri, ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2^e classe, 1^{er} échelon.

Est élevé à la hors classe de son grade du 1^{er} octobre 1955 : M. Cavigliasso Alexandre, agent technique des eaux et forêts de 1^{re} classe.

Est élevé à la 3^e classe de son grade du 1^{er} septembre 1956 : M. Bouazamour Moha, cavalier des eaux et forêts de 4^e classe.

Sont élevés à la 4^e classe de leur grade :

Du 1^{er} août 1956 : M. El Kadmiri Moulay-Bouazza ;

Du 1^{er} novembre 1956 : M. Zaidouhaddou Zaïd,

cavaliers des eaux et forêts de 5^e classe.

(Arrêtés des 7 janvier et 6 février 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Conservateur des eaux et forêts, 1^{er} échelon du 1^{er} septembre 1952, avec ancienneté du 4 avril 1952, 2^e échelon du 4 avril 1954 et 3^e échelon du 4 avril 1956 : M. Vidal Paul, conservateur des eaux et forêts, 3^e échelon ;

Ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 23 juin 1950, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 23 juin 1952, *ingénieur principal, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 3 décembre 1952, 2^e échelon du 3 décembre 1954, *conservateur, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 22 juillet 1954, et nommé *conservateur des eaux et forêts, 3^e échelon* du 22 juillet 1956 : M. Claudot Jean, conservateur des eaux et forêts, 2^e échelon ;

Ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 3^e échelon du 1^{er} février 1952, avec ancienneté du 26 mars 1951, *ingénieur principal, 1^{er} échelon* du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 26 janvier 1954, et nommé *ingénieur principal, 2^e échelon* du 26 janvier 1956 : M. Boudy Pierre, ingénieur principal des eaux et forêts, 1^{er} échelon ;

Ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 2 décembre 1951, 1^{re} classe, 2^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 2 décembre 1953, et 1^{re} classe, 3^e échelon du 2 décembre 1955 : M. Michon Pierre, ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 3^e échelon ;

Chefs de district principaux des eaux et forêts de 2^e classe :

Du 1^{er} mai 1956, avec ancienneté du 24 février 1955 : M. Biay Pierre ;

Du 1^{er} juin 1956, avec ancienneté du 29 juillet 1955 : M. Chassaing Julien,

chefs de district principaux des eaux et forêts de 2^e classe ;

Chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} juillet 1956 :

Avec ancienneté du 18 avril 1954 : M. Rousseau Maurice ;

Avec ancienneté du 19 août 1954 : M. Le Berre Pascal ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 13 janvier 1951, et 2^e classe du 13 mai 1954 : M. Saint-Paul Louis, sous-chef de district des eaux et forêts de 2^e classe ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 28 avril 1954, et nommé sous-chef de district de 2^e classe du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 28 avril 1956 : M. Rameaux Henri ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 2 mai 1954, et nommé sous-chef de district de 2^e classe du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 2 mai 1956 : M. Garnier René ;

Sous-chef de district des eaux et forêts de 3^e classe du 1^{er} octobre 1956, avec ancienneté du 14 juin 1954, et nommé sous-chef de district de 2^e classe du 1^{er} octobre 1956, avec ancienneté du 14 juin 1956 : M. Dubois Armand ;

Sous-chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1956 :

Avec ancienneté du 22 juin 1955 : M. Capdeillayre René ;

Avec ancienneté du 28 septembre 1955 : M. Tranchard André ;

Du 1^{er} février 1956, avec ancienneté du 17 décembre 1954 : M. Lahure Henri ;

Du 1^{er} août 1956 :

Avec ancienneté du 21 mai 1955 : M. Le Bourhis René ;

Avec ancienneté du 19 octobre 1955 : M. Teyssonneyre Robert ;

Du 1^{er} septembre 1956, avec ancienneté du 24 janvier 1955 : M. Borelli Jean ;

Du 1^{er} décembre 1956, avec ancienneté du 5 octobre 1956 : M. Jolly Henri,

sous-chefs de district des eaux et forêts de 3^e classe.

(Arrêtés des 7 septembre, 15 octobre, 28 décembre 1956, 22 mars, 23, 25, 26, 27 avril et 15 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) :

Du 15 avril 1957 : M. Dubois Marcel, chef de district des eaux et forêts de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} mai 1957 :

MM. Dubois Albert, ingénieur principal des travaux des eaux et forêts de classe exceptionnelle ;

Amello André, agent technique de 3^e classe des eaux et forêts ;

Du 15 mai 1957 : M. Valin Henri, agent technique hors classe des eaux et forêts ;

Du 1^{er} juin 1957 :

MM. Souloumiac Jean-Joseph, conservateur des eaux et forêts d'échelon exceptionnel ;

Rovillain Guy, ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 3^e échelon ;

Mottes Pierre, chef de district principal de 1^{re} classe des eaux et forêts ;

Biay Pierre, chef de district principal de 2^e classe des eaux et forêts ;

Dordognin Michel et Plantinet Jean, chefs de district de 1^{re} classe des eaux et forêts ;

Devaux Robert, Lausse Émile et Renaud Bertrand, sous-chefs de district de 1^{re} classe des eaux et forêts ;

Poquet Antoine, sous-chef de district de 2^e classe des eaux et forêts ;

MM. Scarbonchi François et Soumassière Barthélemy, sous-chefs de district de 3^e classe des eaux et forêts ;

Alayrac Robert et Anxionnal Roger, agents techniques de classe exceptionnelle des eaux et forêts ;

Alexandre Modeste, Arpajou Pierre, Bernard Roger, Chibaut Gervais, Delforge Marcel, Falconetti Don César, Follet Raymond, Grandjean Marcel, Gras François, Lamarché Marcel, Léonetti André, Le Reste Guillaume, Moign Jean, Provins Pierre, Quiclet Léon et Wattenne Jean, agents techniques hors classe des eaux et forêts ;

Arnouil Maurice, Buisson Yvan, Casta Jean, Duval Albert, Pla Eugène, Portalez Robert et Valentini Martin, agents techniques de 1^{re} classe des eaux et forêts ;

Argence Gaston, Gailhac Antoine, Luciani Pierre, Marrou Édouard et Picon Claude, agents techniques de 2^e classe des eaux et forêts ;

Du 1^{er} juin 1957 :

MM. Forconi Don Paul, agent technique de 3^e classe des eaux et forêts ;

Durand Gabriel, agent technique stagiaire des eaux et forêts ;

Du 16 juin 1957 :

MM. Boulhol Pierre, conservateur des eaux et forêts d'échelon exceptionnel ;

Bétolaud Yves, ingénieur des eaux et forêts de 1^{re} classe, 2^e échelon ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

MM. Léandri Philippe, chef de district principal de 2^e classe des eaux et forêts ;

Puillet Joseph, chef de district de 1^{re} classe des eaux et forêts ;

Guinle Célestin, sous-chef de district de 2^e classe des eaux et forêts ;

Bachaud Robert, sous-chef de district de 3^e classe des eaux et forêts ;

Jardel Léo, agent technique de 1^{re} classe des eaux et forêts ;

Petit Jean et Pirog Faustino, agents techniques de 2^e classe des eaux et forêts ;

Du 1^{er} août 1957 : M. Vidal Paul, conservateur des eaux et forêts, 3^e échelon.

(Arrêtés des 10 janvier, 9, 20, 21 mars, 12, 15 avril, 4, 13 et 14 mai 1957.)

Est remis cavalier des eaux et forêts de 6^e classe du 1^{er} mai 1957, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1954 : M. Hamou ben Hassou, cavalier des eaux et forêts de 5^e classe. (Arrêté du 19 avril 1957.)

Est rayé des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} janvier 1957 : M. Laubies Jacques, agent technique des eaux et forêts de 2^e classe, dont la démission est acceptée. (Arrêté du 2 janvier 1957.)

* * *

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Sont nommés :

Professeur licencié, 2^e échelon du 16 novembre 1954, avec 7 mois 27 jours d'ancienneté, et promu au 3^e échelon de son grade du 1^{er} octobre 1956 : M^{lle} Chanut Janine ;

Du 1^{er} janvier 1956 :

Inspecteurs des monuments historiques :

De classe exceptionnelle, 1^{er} échelon : M. Nolot André ;

Hors classe : M. Hallier Gilbert ;

Professeur licencié, 4^e échelon, avec 2 ans 8 mois 19 jours d'ancienneté : M. Aldasoro Charles ;

Oustades, 3^e échelon du 1^{er} février 1956, avec 1 an 8 mois 24 jours d'ancienneté : MM. Souleïmani Houli Hassani et Hassan Sayah ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Professeur licencié, 7^e échelon, avec 2 ans 9 mois 12 jours d'ancienneté : M. Granges Claude ;

Directeur (classe unique) du centre d'études islamiques : M. Abed ben Mohamed el Kerchafi ;

Professeurs du 1^{er} cycle de 4^e classe : MM. Chouaïhi Thami, El Kaab Abdelkadèr et Jadal Ali ;

Surveillant général, 4^e échelon (cadre unique), avec 1 an 11 mois 15 jours d'ancienneté : M. Lombard Antoine ;

Répétiteur surveillant de 1^{re} classe (2^e ordre, cadre unique), avec 10 ans 3 mois 27 jours d'ancienneté, et nommé surveillant général (cadre unique, 8^e échelon) à la même date, avec 20 jours d'ancienneté : M. Bourgeois Léon ;

Professeurs chargés de cours d'arabe (cadre unique) :

3^e échelon, avec 1 an 2 mois 13 jours d'ancienneté : M^{lle} Castellanos Odette ;

2^e échelon, avec 7 mois 2 jours d'ancienneté : M. Guessous Mohammed ;

Chargés d'enseignement du commerce :

3^e échelon, avec 3 ans 9 mois 12 jours d'ancienneté : M. Maître Marcel ;

2^e échelon, avec 2 ans 9 mois 26 jours d'ancienneté : M^{me} Mulet Gisèle ;

Chargée d'enseignement de l'arabe (2^e échelon, cadre unique), avec 1 an 4 mois 18 jours d'ancienneté : M^{me} Moll Clothilde ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M. Pelaftrat René ;

Instituteurs stagiaires du cadre particulier : MM. Valéro Laurent, Larbi Youcef ben Youcef et Naciri Abdesslem ;

Moniteurs stagiaires : MM. Chadili Mohamed, Bouab Mohammed et Chihab Lekbir ;

Mouderrès stagiaire et nommé mouderrès de 6^e classe du 1^{er} janvier 1957 : M. Hadri Mohamed ;

Du 15 octobre 1956 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 12 jours d'ancienneté : M^{lle} Combes Henriette ;

Inspecteurs de l'enseignement de l'arabe :

2^e classe, avec 1 an 1 mois 15 jours d'ancienneté : M. Achour Ahmed ;

5^e classe :

Avec 7 mois 2 jours d'ancienneté : M. Ben Mohamed Tazi Driss ;

Avec 2 ans 20 jours d'ancienneté : M. Chbani Moulay Abdelmalek ;

Inspecteur de l'enseignement de l'arabe stagiaire, rangé dans la 5^e classe de son grade à la même date, avec 2 ans 3 mois 15 jours d'ancienneté : M. Fila Houssine ;

Répétitrice surveillante de 4^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 23 novembre 1956, avec 3 ans 4 mois 23 jours d'ancienneté : M^{me} Mondoloni Eugénie ;

Du 1^{er} janvier 1957 :

Intendant, 2^e échelon : M. Ouldyaoui Pierre ;

Intendante, 1^{er} échelon, avec 1 an 1 mois d'ancienneté : M^{lle} Pognon Simone ;

Professeur licencié, 6^e échelon, avec 1 an 4 jours d'ancienneté : M. Tur Joseph ;

Professeurs chargés de cours d'arabe :

3^e échelon, avec 2 mois 23 jours d'ancienneté : M. Lahlou Abdelhadi ;

2^e échelon, avec 8 jours d'ancienneté : M. Abderrahman ben Abdelkrim ;

1^{er} échelon, avec 2 ans 5 mois 14 jours d'ancienneté : M. Derfoufi Labib ;

Assistants maternelles de 6^e classe : M^{mes} ou M^{lles} Rouveure Thérèse, Peretti Janine, Klein Gabrielle, Kerloguen Claudette, Royer Geneviève et Tramier Aline ;

Instituteurs et institutrices de 6^e classe : MM. Lacaque Georges, Lepoivre Michel, Lévi-Garnier Jean-Pierre ; M^{mes} Locca Michèle et Jacques Liliane ;

Instituteurs et institutrices de 6^e classe du cadre particulier : MM. Ajoul Mohammed, Marbeuf René, Elandaloussi Mohammed, Magne Raymond, Martin Henri, Merle Michel, Znaïdi Ahmed, Sqalli Houssaïne Mohamed, Houti Ahmed, Luiggi Jean, Zehhar Driss, Branca Lucien, Zhyouf Abdallah, Bedora André, Chareq Mohammed, Thomas André, Goux Pierre, Lacaille Guy, Mochhoury Bouazza, Lazhar Mohamed Mahdi, Lafosse André, Lamrani Moulay Ahmed, Lazielle Lucien, Layachi Mohammed, Le Bret Lucien, Lesclide Pierre, Luciani Comes, Lucioni Paul, Luiggi Ludovic, Mghabbar Driss, Benabdejjallil Mohamed, Bellamine Mohamed, Barsalou Pierre, Barbouchi Ahmed, Cerviotti Jean, Deron Numa-Victor, Didier René, Giudicelli Simon, Kabbage Ahmed, Quilici Antoine, Rodriguez François, Anba Lahcèn, Amara Zinati, Benacef Sadok, Ben Mahdi Sid Mohamed, Ben Lougmari Abdelkadèr, Benjelloun Abdelhaq, Benhrrats Mostepha, Benedetti Jean, Benaïssa Ahmed, Briki Tani Mohamed, Sanchez Joseph ;

MM. Leusièr Albert, Marcel Roland, Paya Marcel, Achiba Mekki, Aïl Haddad, Arevian Charles, Ferré Claude, Filali Mohamed, Fouet Roger, Bekkali Mustapha, Gille Roger, Gianviti Laurent, Ghazani Mohamed, Gharnit Abderrahmane, Gérard Joseph, Escande Édouard, Erdinger Guy, El Kati Abdesslem ben Mohamed, Fakir Jilali, Fardeheb Ghouti, Ferhi Hammadi, Girard Alain, Cassar Édouard, Ben Ali Bouhaddioui Bachir, Bousaïd Mohammed, Santini Jean-Baptiste, Blanc André, Boisar Raoul, Bennegueouche Abdallah, Sidlakdar Mohamed, Sebaa Bachir, Shaï Ali, Sauvagère Pierre ;

MM. Voron Maurice, Vincent Adrien, Vicrey Jean-Charles, Zinaï Brahimi, Sgani Mohamed, Zenagui M'Hamed, Hahzouli Abdeslam, Youssi Mohamed, Yassini Sadi, Vuillemin Marcel, Zirari Abdallah, Tognarini Charles, Tsouli Kamal Mohamed, Bisserkine Vladimir, Berada Abdelaziz, Kraïmi Omar, Labbaci Mohamed, Castex Pierre, Carrères François, Benzakour Abdellatif, Bencheikroun-Krimi Abdelmajid, Bassani Ferdinand, Barbotin Jean, Echahed Allal, El Jaï Mustapha, Kamal Larbi, Kedim Mohammed, Kettab Abderrahman, Kettabi Salah, Khaznadji Ahmed ;

M^{mes} Vargioni Jeanne, Olivier Anne-Marie, Desrosiers Jeannine, Derieppe Marie-Louise, Arnaud Madeleine, Madon Solange, Nieto Madeleine, Zahmith Anne-Marie, Sah Marie-Louise, Giudicelli Eliane, Gourmala Rachida, Terrazoni Liliane, Mignot Lucette, Lacaque Huguette, Lafargue Monique, Lechaux Anne, Losserand Paulette, Lown Évelyne, Lucchini Catherine, Courty Anne-Marie, Delebard France, Deron Céline, Fleuret Yvonne, Floquet Marcelle, Giacomoni Angèle, Le Bret Josette, Larraneta Andrée, Beziau Jacqueline, Brunet Simone, Poli Jeanne, Pons Claude, Ramdani Suzanne, Rény Michèle, Auburtin Marcelle, Badosa Jacqueline, Forconi Marie-Dominique, Le Roy Huguette, Lecomte Monique, Rouzaud Régine, Bartoli Blanche, Chaumont Thérèse, Ferry Solange ;

M^{mes} Galeazzi Marie-Catherine, Frezouls Marie-Thérèse, Fallix Marie-Thérèse, Farinacci Eliane, Favennec Michèle, Giraud Marie-Jeanne, Sanchez Marie-Louise, Santelli Angèle, Boualga Ghaoutia, Bensaïd Denise, Piéri Marie-Rose, Pêtrequin Jeannine, Persenda Renée, Perlet Nicole, Penarroja Madeleine, Soavi Nicole, Vandernoot Leria, Vrignaud Colette, Zerhouni Chérifa, Bichon Josiane, Bertrand Jeanne, Bernie Marguerite, Caverivière Anne-Marie, Bernardini Josette, Bergue Suzanne, Arnaud Jacqueline, Celli Nicole, Moure Ginette, Martin Paulé, Duciel Rose-Marie, Colombani Vincente, Ducourtial Marie-Jeanne ;

Instituteur stagiaire du cadre particulier : M. Bouziane Azzouz ;

Mouderrès de 6^e classe : M. Chati el Mahjoub ;

Chef chaouch de 2^e classe : M. Alaïfousse Mohammed ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 15 février 1957 : M. Lopez Francis ;

Mouderrès stagiaires du 1^{er} mars 1957 : MM. Ali ben Ahmed el Hajjami, Baghdadi Abdelkrim, Rachid el Mati, Kerchaoui Moham-

med Seghir, Anis Mohammed, Benhalim-Alami Driss, El Farricha Si Ahmed, Yacine Mohammed et Amine Hassane ;

Sténodactylographes de 7^e classe du 1^{er} avril 1957 : M^{mes} Forget Odette, Mokris Simone, Semper Claudine, Querroub Sarita et Bousquet Hélène.

(Arrêtés des 12, 24, 26 novembre, 6, 8, 13, 19, 20, 22, 28 décembre 1956, 9, 11, 14, 15, 23, 27, 29 janvier, 18, 19, 20, 28 mars, 5, 6, 7, 9, 12, 15, 16, 19, 24, 25 avril, 6, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 22 et 29 mai 1957.)

Est rangée *institutrice stagiaire du cadre particulier* du 1^{er} octobre 1956 : M^{me} Desrosiers Jeanine. (Arrêté du 28 avril 1957.)

Sont réintégré et rangés :

Instituteur de 6^e classe du 1^{er} octobre 1956, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Camby Lucien ;

Instituteur de 6^e classe du 15 décembre 1956, avec 5 mois 14 jours d'ancienneté : M. Gangloff Guy ;

Maîtresse d'éducation physique de 4^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} janvier 1957, avec 2 mois d'ancienneté : M^{me} Crosa Mireille ;

Instituteur de 5^e classe du 16 janvier 1957, avec 1 an 7 mois d'ancienneté : M. Costantini Roger ;

Instituteur de 5^e classe du cadre particulier du 16 février 1957, avec 5 mois 22 jours d'ancienneté : M. Vasse Claude ;

Institutrice de 6^e classe du cadre particulier du 18 février 1957, avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M^{me} Bordes Yolande ;

Professeur licencié (cadre unique, 2^e échelon) du 1^{er} mai 1957, avec 1 an 1 mois d'ancienneté : M. Pinto Max.

(Arrêtés des 27 janvier, 26, 29 mars, 3, 6 avril et 15 mai 1957.)

Sont promus :

Mouderrès de 5^e classe du 1^{er} janvier 1956 : M. Touzani Abderrahman ;

Instituteur de 4^e classe du 1^{er} octobre 1956 : M. Bourlet Claude. (Arrêtés du 6 mai 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Professeur licencié, 9^e échelon du 21 juillet 1952, avec 1 an 5 mois 2 jours d'ancienneté : M. Antelme Jean ;

Répétiteur surveillant de 4^e classe, avec 1 an 8 mois 8 jours d'ancienneté, et promu à la 3^e classe de son grade du 1^{er} décembre 1953 : M. Guillon Amédée ;

Instituteur de 2^e classe, avec 4 ans 10 mois 25 jours d'ancienneté, et promu à la 1^{re} classe de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté de classe du 26 février 1951, et nommé *chargé d'enseignement, 7^e échelon du 1^{er} octobre 1955*, avec 1 an 8 mois 3 jours d'ancienneté : M. Zaragoza Raphaël ;

Instituteur de 4^e classe du 27 septembre 1951, avec 3 ans 4 mois d'ancienneté, et promu à la 3^e classe de son grade à la même date, avec ancienneté du 27 mai 1951, reclassé *instituteur de 3^e classe du 21 juillet 1952*, avec 2 ans 1 mois 16 jours d'ancienneté, et promu à la 2^e classe du 1^{er} janvier 1954 : M. Varlet Henri ;

Maître de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 1^{re} catégorie) du 21 juillet 1952, avec 1 an 11 mois 26 jours d'ancienneté, promu à la 3^e classe de son grade du 1^{er} novembre 1953, et rangé dans la 3^e classe du cadre supérieur, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953 : M. Coustes Jean ;

Maître de travaux manuels de 5^e classe (cadre normal, 1^{re} catégorie) du 1^{er} octobre 1947, avec ancienneté de classe du 6 août 1944, promu à la 4^e classe de son grade du 1^{er} novembre 1947, nommé *professeur technique adjoint, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1949*, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1947, promu au 5^e échelon du 1^{er} janvier 1951, rangé dans le 5^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 avril 1950, promu au 6^e échelon du 1^{er} août 1953 et au 7^e échelon du 1^{er} novembre 1956 : M. Bas-coul Alexandre.

Sont reclassés :

Instituteur de 6^e classe du 1^{er} octobre 1955, avec 11 mois 22 jours d'ancienneté : M. Carnet François ;

Maîtres de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} octobre 1955 :

Avec 3 ans 5 mois 17 jours d'ancienneté : M. Périchon Jean ;

Avec 3 ans 4 mois d'ancienneté : M^{me} Jouneau Juliette ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 3 ans d'ancienneté : M^{me} Etchepare Suzanne ;

Répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre), avec 2 ans d'ancienneté : M^{me} Richerol Simone ;

Maîtres de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) :

Avec 7 ans 8 mois 10 jours d'ancienneté : M. Pelaprat René ;

Avec 2 ans 10 mois d'ancienneté : M. Marimbert Charles ;

Du 1^{er} janvier 1956 :

Instituteur de 6^e classe, avec 11 mois 28 jours d'ancienneté : M. Urvoy Louis ;

Instituteur de 6^e classe du cadre particulier, avec 1 an 5 mois 8 jours d'ancienneté : M. Jouclas Roger-Yves ;

Instituteur de 6^e classe du 1^{er} mars 1956, avec 1 an 5 mois 23 jours d'ancienneté : M. Colon Michel ;

Instituteur de 6^e classe du cadre particulier du 1^{er} janvier 1957, avec 1 an 6 mois d'ancienneté : M. Gallais Roger.

(Arrêtés des 15, 23 janvier, 12, 20 février, 7, 26 mars, 3, 6, 15, 19 avril et 13 mai 1957.)

Sont pérennisés dans leurs fonctions et prennent le titre de *professeur de cours complémentaires*, les instituteurs et institutrices de cours complémentaires et de classes d'application dont les noms suivent :

Du 1^{er} janvier 1957 :

Enseignement primaire européen et primaire musulman :

MM. et M^{mes} Varain Alice, Couchet René, Adnot Maurice, Muzeau Jean, Deléglise Roger, Bombardier Paulette, Thémis Irène, Evraud Juliette, Quilichini Paul, Benard Armande, Pérez René, Bouchain Paul, Barbenoire Paule, Montigny Raymond, Poli Félix, Dugue Geneviève, Germaneau Joseph et Dugue Marcel ;

Du 1^{er} mars 1957 :

Enseignement primaire européen : M^{me} Djerassi Violette ;

Du 1^{er} avril 1957 :

Enseignement primaire européen : M. Hivert Julien.

(Arrêté du 14 juin 1957.)

Est rapporté l'arrêté du 1^{er} février 1957 portant radiation des cadres chérifiens, à compter du 1^{er} octobre 1956, de M^{me} Ronxin Paulette, institutrice de 1^{re} classe. (Arrêté du 1^{er} février 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} avril 1956 : M. Moulay Abdelouahed el Alaoui, professeur à l'université Karaouiyine ;

Du 1^{er} octobre 1956 : M. Akhlij Jilali, instituteur de 6^e classe du cadre particulier ;

Du 4 novembre 1956 : M^{me} Escolano Geneviève, institutrice stagiaire du cadre particulier ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M. El Ghazouani Achik el Jabib, moniteur de 5^e classe ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Ahmed Bou Hsaïn, directeur du centre d'études islamiques de Tanger.

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} octobre 1956 : M^{me} Payitch Danitza, professeur licencié, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Antona Fernande, institutrice de 1^{re} classe ;

Du 24 mars 1957 : M. Pidancet Jean, professeur agrégé, 8^e échelon.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} octobre 1956 : M^{me} Durand Micheline, institutrice de 5^e classe ;

Du 5 novembre 1956 : M^{me} Camilleri Huguette, institutrice stagiaire du cadre particulier ;

Du 15 janvier 1957 : M^{me} Michel Geneviève, institutrice de 5^e classe du cadre particulier ;

Du 1^{er} mars 1957 :

M^{mes} Soulié Annette, institutrice de 5^e classe du cadre particulier ;

Luccioni Marianne, sténodactylographe de 7^e classe ;

Du 1^{er} avril 1957 :

M. Fonséca André, chargé d'enseignement, 5^e échelon ;

M^{me} Delamalaison Gisèle, répétitrice surveillante (2^e ordre, 4^e classe) ;

M. Solomiac Pierre, professeur technique adjoint, 3^e échelon ;

M^{me} Modica Yvette, institutrice de 6^e classe du cadre particulier ;

M^{me} Rossi Yvonne, commis de 1^{re} classe ;

Du 3 avril 1957 :

M^{me} Lecomte Andrée, institutrice de 6^e classe du cadre particulier ;

M. Lecomte René, instituteur de 6^e classe du cadre particulier ;

Du 5 avril 1957 : M^{me} Garrouste Huguette, institutrice de 4^e classe du cadre particulier ;

Du 1^{er} mai 1957 :

M. Herzog Jacques, rédacteur de 1^{re} classe, 2^e échelon ;

M^{me} Coufourier Marie-Louise, sténodactylographe de 5^e classe ;

Du 25 mai 1957 : M^{me} Nicolas Henriette, maîtresse de travaux manuels (cadre normal, 2^e catégorie), 2^e classe ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M^{me} Ballin Angèle, dactylographe, 4^e échelon.

(Arrêtés des 20 novembre 1956, 18 février, 9, 11, 18, 21, 25, 28 mars, 5, 6, 12, 16, 23, 25, 18 avril, 7 et 29 mai 1957.)

Sont nommés :

Instituteur de 6^e classe du cadre particulier du 1^{er} mai 1956 : M. Benouahi Hammou ;

Inspecteur des monuments historiques du 1^{er} janvier 1956, promu à la classe exceptionnelle, 1^{er} échelon de son grade du 1^{er} juillet 1956 : M. Panoryia Dimitri ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Maîtresse de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M^{me} Mitrani Marcelle ;

Moniteurs de 4^e classe :

Avec 1 an d'ancienneté : M. Maroui Youssef ;

Avec 7 mois 23 jours d'ancienneté : M. Oudghiri Benziane ;

Moniteur de 5^e classe, avec 1 an 6 mois d'ancienneté : M. Abdeljalil Abdelmalek ;

Instituteur stagiaire : M. Rateau Georges ;

Mouderrès stagiaires des classes primaires : MM. Bendahman Mohamed, Merrad Taïbi, Zayani Abderrahman et Ech-Charef Mohammed ;

Du 1^{er} janvier 1957 :

Professeur chargé de cours d'arabe, 1^{er} échelon : M. Mekki Berada Abdelhouahad ;

Instituteurs de 6^e classe, avec 2 mois 21 jours d'ancienneté : MM. Cuvilliez André et Chomet Serge ;

Instituteurs et institutrices de 6^e classe : MM. Seignan Michel, Mariani Antoine, Mougel Jacques, Molina Marie-Roger, Marquois Jacques, Navarro Marcel, Parrouffe André, Quittau Jacques, Roucher Guy, Werquin Arthur, Vernay Gérard, Turon-Barrère Roger, Royer Jacques, Sorita Raymond, Ross André, Senahdji Abdelaziz et Trehorel Louis ; M^{mes} Belluard Geneviève, Vérot Christiane, Tessier Jeanine, Turon-Barrère Simone, Theukhrauff Colette, Rigolet Françoise, Rahal Fatiha, Santamaria Josette, Sampéré Christiane, Respaut Francine, Revol Elisabeth, Quittau Janine, Orliac Jeanne, Nayrac Henriette, Magnin Danielle et Marchi Marie-Antoinette ;

Instituteurs et institutrices de 6^e classe du cadre particulier : MM. Mekouar Mohamed, Mauro Paul, Nicolaï Paul, Nedjar Abdelaziz, Navarro Claude, Natali Jérôme, Menouer Si Ahmed, Mengal Claude, Montel Jacques, Montegut André, Moll Auguste, Natali Joseph, Yazali Ahmed, Najème Lahoucine et Lahlou Mohammed ; M^{mes} Merel Yvette, Merle Nicole, Molla Iliia, Muzy Simone, Najar Barbara, Roussie Yvette, Ménétrier Antonia, Nivaggioni Véronique, Platon Paule, El Mouloua Khadija, Escola Anne-Marie, Gadal Lucette, Janon Marie-Louise et Mela Marie-Jeanne ;

Mouderrès de 6^e classe : MM. Zayani Aderrahman, Srifi Ahmed, Talbi Mustapha, Mouhsin Thami, Sakr Ahmid, Sefrioui Moudine-Mohammed, Khatib Brahim, Didi Houari - Mohamed, Er Raihani Mohamed, Chentoufi Ahmed, Abouhassane Moulay Belhazri Mohamed, Atif Ali, Abderrazik Mohamed, Tahiri Driss, Taoud Abdelkader, Touhami el Ouazzani Sidi Abdallah, Tounsi Abdellah, Zaïmi M'Hamed, Tamouro Abdelaq, Laboudi Mohamed, Sahnoun Thami, Harfi Mohamed, Ibn Khayat Zougari - Mohamed, Hazim Mohamed, Himmi Othman, Hilali Driss, Benmahjoub Hamid, Loudiyi Abderrahman, Issam Ahmed, Moatassim Tahar, Moulina Mohammed, Mekouar Mohamed, Neijar Abdesselam, Rida Mohammed, Nejjar Abdelkebir, Saadi Driss, Merad Taïbi, Britel Abderrahim, Roussi Mohamed, Hseïni Mohammed, Ghazi Mokhtar, Ayyadi Yahia, Hoummadi Mohamed, Ech Charef Mohamed, El Arquam M'Hammed, El Amrani Yahia, El Harrim Abdelalaa, Cherkaoui Mohammed, Boutalem Mustapha, Bensaïd Mohammed, Boukamel Mohamed, Bouzidi Driss, Ben Chekroun Bel Abbès el Abbès, Ben Chekroun Ahmed, Bennani ben Ahmed ben Salem, Benkhouya Abdeljelil, Attobi Driss, Amrani Marrakchi - Aboubekr, Alem Driss, Alami Hassani - Omar, Amrani-Soulhi Abdelaziz, Alhonsali Abdettatah, Amine Abdelkebir, El Ghissassi El Hassane, El Alaoui Merouane et Bendahmane Mohamed ;

Mouderrès stagiaires du 1^{er} mars 1957 : MM. Medaghri-Alaoui Mohammed, Elouazzani Abderrahim, Jouadi Mohamed, Knidiri Aïssa, Hafs Mohammed, Sentissi Mohammed, Chbouki Mohammed, Benqalha Mohamed ben Ali, Azziz Kassem, Kamli Mohammed, El Maaqili Ba-Sidi, Hassani Abdelkebir, El Alaoui Ekabidi Hachem, Abouakil Abdelaziz, Airabi Hassane, Najim Mbarek, Loutfi Rami, Debbagh Ahmed, Samir Mohamed, Abou L'Aala Abdallah, Midafi M'Bark, Chraïbi Ahmed, Taoud Saad Eddine, Sanhadji Ahmed, Moujoud Abdelkrim, Harakat Mohammed, Hichami Miloudi, Frindy Mehdi, Fassifihri Mohamed Badr Eddine et El Jilali Abdesselam.

(Arrêtés des 14, 28 septembre 1956, 23, 26, 29 mars, 16, 25 avril, 3, 6, 9, 10, 13, 16, 19, 20, 22, 23, 29 et 30 mai 1957.)

Sont promus :

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Mercier Marie ;

Instituteur de 5^e classe du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1955 : M. Nicoud René ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Instituteur de 1^{re} classe : M. Maréchal Joseph ;

Instituteur de 4^e classe : M. Rouquette Guy ;

Moniteurs de 4^e classe : MM. Farès Mohammed, Hamdi Mhammed et Benhfid Mohamed ;

Moniteur de 5^e classe : M. Boukdour Ahmed ;

Du 1^{er} novembre 1955 :

Instituteur de 1^{re} classe : M. Le Bras Jacques ;

Moniteur de 4^e classe : M. Benzekri el Arbi ;

Moniteur de 4^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Yahia ould Hamou ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Baque Huguelle ;

Moniteur de 1^{re} classe du 1^{er} février 1956 : M. Anas Mohamed ;

Instituteur et institutrices de 5^e classe du 1^{er} avril 1956 : M. Riad Mohamed, M^{mes} Bruneau Dévote et Alexandre Claire ;

Institutrice de 4^e classe du 1^{er} mai 1956 : M. Issad Amar ;

Instituteur de 3^e classe du 6 juin 1956 : M. Bessière Robert ;

Instituteur de 2^e classe du 21 juin 1956 : M. Mardini René ;

Moniteur de 4^e classe du 21 juin 1956 : M. Ennaciri Khalid ;

Du 1^{er} juillet 1956 :

Institutrice de 4^e classe, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Régnier Alice ;

Moniteurs de 4^e classe : MM. Fadlaoui Ahmed et Kadiri Mouloudi ;

Instituteurs de 5^e classe du 1^{er} août 1956 : MM. Charreyre Georges et Vazard Hubert ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Instituteur de 1^{re} classe : M. Bonfils Lucien ;

Moniteurs de 6^e classe :

Sans ancienneté : M. El Aks Bousselham ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1955 : MM. Baroudi Mohamed et Lakhzani Abdallah ;

Moniteur de 4^e classe du 1^{er} novembre 1956 : M. Rahali Ahmed ;

Instituteur de 5^e classe du 6 novembre 1956 : M. Libes Robert ;

Instituteurs et institutrices de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1957 : MM. Cuq Louis, Mano Jean, M^{mes} Berne Yvette, Melos Odette, Morel Marcelle, Guenancia Gilberte, Grobhi Simone, Delaulle Jeanne, Devauchelle Suzanne et Colombani Jeanne ;

Institutrices de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1957 : M^{mes} Clarac Cécile et Chasle Rolande.

(Arrêtés des 30 mai et 3 juin 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Professeur certifié, 7^e échelon du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 14 août 1948, promu au 8^e échelon de son grade à la même date, avec 1 mois 13 jours d'ancienneté, reclassé au 8^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 10 septembre 1950, nommé censeur certifié, 8^e échelon, 7^e catégorie du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 10 septembre 1950, et promu au 9^e échelon de son grade du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 10 mars 1953 : M. Arthaud Marcel ;

Professeur licencié, 3^e échelon du 27 septembre 1951, avec 2 ans 6 mois 17 jours d'ancienneté, reclassé au 3^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec 3 ans 7 mois 19 jours d'ancienneté, promu au 4^e échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 septembre 1951, nommé professeur bi-admissible à l'agrégation, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 2 septembre 1951, et promu au 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Marambaud Pierre ;

Instituteur de 5^e classe du 27 septembre 1951, avec 1 an 11 mois 14 jours d'ancienneté, promu à la 4^e classe de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 juin 1952, et à la 3^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Guilberry Yannick ;

Instituteur de 8^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec 2 ans 2 mois d'ancienneté, et promu à la 5^e classe de son grade du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1954 : M. Merck Eugène ;

Instituteur de 5^e classe du cadre particulier du 1^{er} janvier 1955, avec 1 an 8 jours d'ancienneté : M. Arrio Léonard.

(Arrêtés des 7 novembre 1956, 21 janvier, 7, 28 mars et 5 avril 1957.)

Sont reclassés :

Instituteur de 5^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec 11 mois 27 jours d'ancienneté : M. L'Homme Christian ;

Instituteur de 6^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec 11 mois 15 jours d'ancienneté : M. Reynier-Prat Jacques.

(Arrêtés du 13 mai 1957.)

Est rayé des cadres du ministère de l'éducation nationale du 19 décembre 1956 : M. El Barraq Abdelkader, moniteur stagiaire.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} avril 1957 : M. Gallier Marcel, instituteur de 4^e classe du cadre particulier ;

Du 1^{er} mai 1957 : M^{me} Favennec Michèle, institutrice de 6^e classe du cadre particulier.

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} octobre 1956 : M. de Boussiers Alain, instituteur de 6^e classe ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Millet Jeanne, institutrice du cadre particulier de 4^e classe ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Solères Gaston, professeur licencié, 9^e échelon.

(Arrêtés des 18, 22 mars, 9, 15, 18 avril et 3 mai 1957.)

Est promu, à la division de la jeunesse et des sports, *agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon* du 2 juin 1957 : M. Staub Gustave, *agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon*. (Arrêté du 25 juin 1957.)

Est nommé *inspecteur principal de 2^e classe* du 1^{er} septembre 1956 : M. Ben Zidane Moulay Taïeb, *agent à contrat*. (Arrêté du 13 juin 1957.)

Sont recrutés à la division de la jeunesse et des sports en qualité d'*instructeurs préstagiaires* :

Du 1^{er} octobre 1956 : MM. Benjilany Boubekèr, El Khelifi Mohamed et Laraïchy Mohamed ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Chenguitti Abdallah.

(Arrêtés du 6 avril 1957.)

Sont nommés :

Moniteur de 5^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec 2 ans 6 mois d'ancienneté : M. Sehli Ahmed ;

Instituteur de 6^e classe du cadre particulier du 1^{er} mars 1956 : M. Martinez Léonard ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Professeurs licenciés :

3^e échelon, avec 2 ans 17 jours d'ancienneté : M. Pfister Joseph ;

5^e échelon, avec 1 an 2 mois 8 jours d'ancienneté : M. Mondoloni Vincent ;

Professeur certifié, 1^{er} échelon : M. Bekkoucha Mustapha ;

Chargés d'enseignement :

7^e échelon, avec 11 mois d'ancienneté : M. Bensimon Léon ;

3^e échelon, avec 2 ans 5 mois 29 jours d'ancienneté : M. Lecomte Jacques ;

2^e échelon, avec 1 an 7 mois 14 jours d'ancienneté : M. Simonetti Jean ;

Chargé d'enseignement de l'arabe, 3^e échelon, avec 7 mois 19 jours d'ancienneté : M. Lapuyade Emile ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) : M. Moreau Jean ;

Instituteur de 6^e classe : M. Mahé Michel ;

Instituteurs stagiaires : MM. Picarda Édouard et Bouquillard Daniel ;

Instituteurs stagiaires du cadre particulier : MM. Antona Nonce, Bendahmane Bachir, Dounas Mohamed, Neaman Mohammed, Tsouli Kamal Mohamed, Cherkit Ameer et Aboulhassane Moulay Ali ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M. Alamone Yves ;

Maîtresse de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie), avec 3 ans d'ancienneté : M^{me} Rhzadi Touria ;

Moniteur de 4^e classe, avec 4 mois 20 jours d'ancienneté : M. El Mejjad Hassan ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon : M. Mohsine Abdesselam ;

Du 15 octobre 1956 :

Inspecteur de l'enseignement de l'arabe de 6^e classe, avec 3 ans 15 jours d'ancienneté : M. Halim Abdelkrim ;

Instituteur stagiaire : M. Combes Jean ;

Chargé d'enseignement du commerce, 3^e échelon (cadre unique) du 1^{er} novembre 1956 : M. Henry Robert ;

Institutrice de 5^e classe du 19 novembre 1956, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{me} Duffort Georgette ;

Du 1^{er} janvier 1957 :

Inspecteur principal non agrégé de 4^e classe, avec 1 an 1 mois d'ancienneté : M. Mauffrais Henri ;

Professeurs chargés de cours d'arabe, 1^{er} échelon :

Avec 2 ans 4 mois d'ancienneté : M. El Oraïby Ahmed ;

Avec 1 an 6 mois 4 jours d'ancienneté : M. Rhoul Abdelmalek ;

Chargés d'enseignement :

3^e échelon, avec 2 ans 10 mois 22 jours d'ancienneté : M^{me} Bertho Paule ;

1^{er} échelon :

Avec 2 ans 10 mois 28 jours d'ancienneté : M^{me} Claudel Jeanine ; Sans ancienneté : M. David Marcel ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe (2^e ordre, cadre unique) : M. Battesti Maurice ;

Instituteur de 5^e classe du cadre général, avec 2 ans 4 mois 6 jours d'ancienneté : M. Frappas Serge ;

Institutrice de 5^e classe, avec 11 mois 8 jours d'ancienneté : M^{me} Tarze Josette ;

Assistants maternelles de 6^e classe : M^{mes} Dianda Arlette et Dorguin Irène ;

Instituteurs et institutrices de 6^e classe :

Avec 1 an 9 mois 12 jours d'ancienneté : M. Favre Albert ;

Sans ancienneté : MM. Citharel Jean, Combessis Pierre, Fagot André, Laporte Raymond, Leduc Pierre, Le Goff Yves, Caprili Pierre, Jacomo Pierre, Giorgi Ange, Garnier Maurice, Garcia Christian, Revelly Jean, Sampéré Jean-Pierre, Roche Robert, Marais Jean ; M^{mes} Coque Marie-Dominique, Delforn Jacqueline, Lastapis Micheline, Le Berre Françoise, Pérès-Linarès Anne-Marie, Greminger Anne-Marie, Gautier Nicole, Galvez Sylviane, Gaillard Simone, da Graca Thérèse, Michelangeli Lucie et Muratet Jeanne ;

Instituteurs et institutrices de 6^e classe du cadre particulier :

MM. Gonzalez Freddy, Schaefer Germain, Scheer Ernest, Senhadji Mohammed, Senoussaoui Mustapha, Spenner Albert, Taamma Mohamed, Tahiri Ahmed, Tayeb Azzouz, Moréno Aimé, Mouloudi Boussif, Ouared Abdelhamid, Oubrou el Arbi, Oulamine Ahmed ben Lahoucine, Oulhaci Abdelkadèr, Oury Bernard, Oullioua M'Bark, Mis Bernard, Pozzo di Borgo Vincent, Quessar Omar, Quillien Jean, Rabhi Allal, Radoui Mohammed, Rafik Ahmed, Rabal Abdelghani, Raspail Albert, Rodriguez André, Saad Saïd, Pinard-Cartier Jean-Jacques, Planard Francis, Perrin Jean, Piazzoli Ange, Martres Robert, Massoni Ange, Mercier Gilbert, Mezzour Abdelkrim, Bezzaa Youcef, El Alami Moulay Kebir, Mahdi Tayeb, Mallaroni Jean, Grostefan Alain, Hadjadj Abdelhamid, Hajji Azzouz, Halli M'Hamed, Hamdaoui Mohammed, Harchaoui Ahmed, Harti Omar, Hattab Mustapha, Houti Mohammed, Idrissi Benyacine Moulay Ahmed, Jacques Roger, Jalibert Jean, Kaddour Menouar, Cacciaguerra César, Grari Benyounés, Grimaldi d'Esdra Joseph, Guettaf Mohammed, Guillermon Yves, Touhami Haj, Tissot Claude, Tazi Abdessamad, Fauchamp Pierre, Aïnad Tabet Radouane, Dellos-Santos Roger, Elammouni

Abdeslam, Elbouchikhi Hakoum, Emharrach Mohammed, Bennani Abderrahim, Bourg Alain, Durand André, Ettori Hilaire, Bouch Mohamed, Carrer Annie, Cabrera Robert, Bruni Georges, Branca Jean, Bouziane Ahmed, Boutahiri Mohamed, Boujemâa Radouane, Bougrine Driss, Bouchet Jean-Claude, Djbar Mohamed, Deraï Mohamed, Dali Youssef-Mustapha, Collot Daniel et Colignon Guy ;

M^{mes} Si Hassèn Yvonne, Singer Andrée, Slimani Rabéa, Soler Denise, Tayot Madeleine, Moinier Claudine, Savarit Raymonde, Navarette Hyacinthe, Paoli Evelyne, Pardini Toussainte, Pradal Michèle, Pradier Jutta, Rabette Christiane, Ramajo Sylvia, Raynal Nicole, Rederon Line, Riot Pierrette, Ristori Germaine, Rodriguez Gilberte, Rouille Thérèse, Roulet Christiane, Rous Georgette, Rousset Henriette, Savoullan Jackie, Pichot Renée, Pigilet Huguette, Poli Marie, Petitdemande Marise, Philippe Paule, Mauro Lucie, Mazel Josette, Méteyer Simone, Milleliri Maryse, Naït Lho Taous, Mangeard Josiane, Drissi Kheira, Géraldi Laurence, Groscolas Gilberte, Guillet Aline, Hamidou Chérifa, Hery André, Hofman Marie-José, Jarraud Paulette, Johnson Rose-Marie, Jourdan Marie-Rose, Estiot Hélène, Grimaldi d'Esdra Françoise, Guiffrey Colette, Digout Maryse, Turquois Angèle, Tomasini Jeanne, Paris Jacqueline, Pechberty Julie, Carte Ghislaine, Frappas Adrienne, Sandillon Amélia, Bretonnier Paulette, Brixy Odile, Brunet Suzanne, Conil Michelle, Godard Jeanne, Blanchard Huguette, Blondeau Jacqueline, Bourdon Denise, Braquet Suzanne, Cailhol Pierrette, Deleuze Barbe, Deveaux Marie-Louise, Diaz Josette, Émeric Blanche, Haddane Jeannette, Laborde-Ganade Denise, Carli Yvonne, Carboni Thérèse, Campana Jacques, Cambon Micheline, Calvet Jocelyne, Bocquet Marie-Claire, Blanc Frédérique, Funck Colette, Dugouchet Léone, Deslondès Arlette, Desanti Pauline, Delpoux Janine, Curallucci de Peretti Jeanne, Corsini Françoise, Corbat Nicole, Colignon Gabrielle, Chesne Léa, Césari Anna et Cerdan Jeannine ;

Instituteurs du cadre particulier (stagiaires) : MM. Chougred Mohammed et Youssefi Driss ;

Sous-agents publics :

1^{re} catégorie, 1^{er} échelon : M. Bouhatta Ahmed ;

2^e catégorie, 1^{er} échelon : M. Hayine Driss ;

3^e catégorie, 1^{er} échelon et reclassé sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1957, avec 1 an 3 mois 16 jours d'ancienneté : M. Chic Mohammed ;

3^e catégorie, 1^{er} échelon : MM. Bellali Ahmed ben Abdellah et Boukrine Mohammed ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 4^e échelon du 15 janvier 1957, avec 2 ans 8 mois 3 jours d'ancienneté : M. Mchadji Moulay Ahmed ;

Du 1^{er} mars 1957 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 1 an 8 mois 10 jours d'ancienneté : M^{me} Challot Colette ;

Mouderrés stagiaires : MM. Arbel el Hassane, El Farricha Si Mohammed, Abouaccir Allal, El Amarti Sid El Mostapha, El Attar Mustapha ben Taïeb, El Hadri Ahmed, Bouali Boujamâa, Cherkaoui Mohamed, Kasri Ahmed ben Kacem, Zugary Abdelhacq, Bahtat Ahmed, Ben Taoud Fadil Mohamed et Benamer el Mekki.

Arrêtés des 5, 8 septembre, 6, 13, 17, 23, 28 décembre 1956, 3, 9, 19, 23, 27, 30 janvier, 28 février, 22 mars, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 16, 19, 23, 24, 25, 26 avril, 3, 6, 7, 8, 13, 14 et 20 mai 1957.)

Est réintégrée et rangée *maîtresse de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 2^e catégorie)* du 5 avril 1957, avec 3 ans 24 jours d'ancienneté : M^{me} Lancon Suzanne. (Arrêté du 20 mai 1957.)

Sont rangés :

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté de classe du 1^{er} juillet 1954 : M. Rigau Fernand ;

Surveillante générale, 8^e échelon (cadre unique) du 1^{er} octobre 1955, avec 1 an 25 jours d'ancienneté : M^{lle} Teillet Suzanne ;

Rédacteur des services extérieurs de 2^e classe, 1^{er} échelon du 20 décembre 1955, reclassé au 3^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 18 février 1954, et promu au 4^e échelon du 18 février 1956 : M. Leclerc Louis.

(Arrêtés des 22, 28 mars et 9 avril 1957.)

Sont reclassés :

Institutrice de 6^e classe du 1^{er} janvier 1937, avec 2 ans d'ancienneté, promue à la 5^e classe de son grade du 1^{er} avril 1937, à la 4^e classe du 1^{er} septembre 1940, à la 3^e classe du 1^{er} juillet 1944, à la 2^e classe du 1^{er} juillet 1947 et à la 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1950 : M^{me} Abos Marthe ;

Répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} janvier 1955, avec 1 an 9 mois 21 jours d'ancienneté : M^{lle} Grimaldi d'Esdra Roseline ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 2 ans d'ancienneté, et promu au 2^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1956 : M. Paillard Yvan ;

Répétiteurs surveillants de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) :

Avec 3 ans d'ancienneté : M. Ménard Jean ;

Avec 1 an 11 mois 10 jours d'ancienneté : M. Ceccaldi Antoine ;

Avec 1 an 11 mois 29 jours d'ancienneté : M. Azema Jean ;

Instituteur de 5^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec 23 jours d'ancienneté : M. Jugnet Paul ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 3 ans 11 mois 21 jours d'ancienneté : M^{me} Jahan Gaby ;

Répétiteurs surveillants de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) :

Avec 4 ans 3 mois 2 jours d'ancienneté : M. Bartoli François ;

Avec 3 ans d'ancienneté : M. Piétri Lucien-Léon ;

Maîtres de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) :

Avec 4 ans 8 mois 12 jours d'ancienneté : M. Filliatreau Yves ;

Avec 1 an 7 mois 22 jours d'ancienneté : M. Moulia Jean.

(Arrêtés des 20 février, 26 mars, 5, 6, 12 et 16 avril 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} octobre 1956 : M^{me} Vidal Andrée, institutrice de 6^e classe ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M. Sultan Amar, moniteur de 5^e classe ;

Du 4 mars 1957 : M. Ouahbi Hamadi, moniteur stagiaire.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 5 novembre 1956 : M^{me} Ottavioli Ginette, institutrice de 5^e classe ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Rosso Claude, dame employée de 5^e classe ;

Du 15 janvier 1957 : M. Michel Jacques, instituteur de 4^e classe ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Dahan Amélie, agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

Du 1^{er} avril 1957 : MM. Miodini François, instituteur de 6^e classe, et Arrio Léonard, instituteur de 6^e classe du cadre particulier ; M^{lles} Regnault Cécile, répétitrice surveillante de 6^e classe, Rzekiecka d'Alegron Blanche, répétitrice surveillante de 5^e classe.

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} octobre 1956 :

MM. Bayonnas Gilbert, maître d'éducation physique et sportive, 6^e échelon, Peret Jean, instituteur de 2^e classe, et M^{lle} Boucher Marcelle, institutrice de 3^e classe ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Maréchal Luce, maîtresse d'éducation physique et sportive, 3^e échelon ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Colle Yves, répétiteur surveillant de 5^e classe.

(Arrêtés des 30 novembre 1956, 21 février, 9, 10, 18, 21, 22, 23, 25, 26 mars, 9, 11, 23 avril et 6 mai 1957.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Sont recrutées en qualité de :

Médecin de 3^e classe du 10 juillet 1956, avec ancienneté du 10 octobre 1954, et reclassée au même grade, avec ancienneté du 26 octobre 1954 : M^{me} Croce Jacqueline ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} mai 1956 : M^{me} Le Marchand Denise.

(Arrêtés des 8 mai 1956 et 8 mars 1957.)

En application des dispositions du dahir du 4 décembre 1954, une majoration d'ancienneté de 4 mois 26 jours est attribuée du 21 juillet 1952 à M. Ritter Jean, médecin divisionnaire de 1^{re} classe. (Arrêté du 3 avril 1957.)

Sont promus :

Médecin principal de classe exceptionnelle du 1^{er} mai 1957 : M. Acquaviva Marcel, médecin principal de 1^{re} classe ;

Pharmacien principal de classe exceptionnelle du 1^{er} juin 1957 : M. Rodier Jean, pharmacien principal de 1^{re} classe ;

Médecins principaux de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mai 1957 : M. Piétrapiana Jean ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Ferrand Guy,
médecins principaux de 2^e classe ;

Médecins principaux de 2^e classe :

Du 1^{er} avril 1957 : M. Orlieb Martin ;

Du 1^{er} mai 1957 : MM. Marie Gérard, Pouchard Pierre et M^{me} Ripoche Jacqueline ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Costalat Pierre,
médecins principaux de 3^e classe ;

Médecins de 1^{re} classe :

Du 1^{er} avril 1957 : M. Bonardi Lucien ;

Du 1^{er} mai 1957 : M. Lerner Hector ;

Du 1^{er} juin 1957 : MM. Hétrick Charles, Potier Géraud et Robin Adolphe,
médecins de 2^e classe ;

Médecins de 2^e classe :

Du 1^{er} mai 1957 : M. Vidal Lucien ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Périe Pierre,
médecins de 3^e classe ;

Médecins de 3^e classe :

Du 1^{er} mai 1957 : M. Vidal Lucien ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Périe Pierre,
médecins de 3^e classe ;

Sages-femmes de 4^e classe :

Du 1^{er} juin 1957 : M^{me} Avarguez-Ducotey Arlette ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M^{lle} Simplex Marguerite,
sages-femmes de 5^e classe ;

Adjoint principal de santé de 2^e classe du 1^{er} mai 1957 : M. Tuiller Marcel, adjoint principal de santé de 3^e classe ;

Adjoints de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 1^{er} mai 1957 : M. Ancaert Maurice ;

Du 1^{er} juillet 1957 : MM. Daguerre Bernard et Dumoulin Julien,
adjoints de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjointe et adjoints de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 1^{er} mai 1957 : M^{me} Gascon Anne-Marie ;

Du 1^{er} juin 1957 : MM. Beynier Henri et Lapierre Jean ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M. Lavorel Jacques,
adjointe et adjoints de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjointes de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} mai 1957 : M^{lles} Gadrey Marie et Nicolas Solange ;

Du 1^{er} juin 1957 : M^{me} Semedo Solange et M^{lle} Magnin Andrée ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M^{lle} Pinchon Françoise,
adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} mai 1957 : M. Dragon Georges, adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjointe et adjoints de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Charton Francine ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Martin Félix ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M. Rambeau Marc,

adjointe et adjoints de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjoints et adjointes de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} juillet 1956 : M. Douach ben Habib Rahati ben Ahmed et M^{me} Chtaïni Aïcha ;

Du 1^{er} septembre 1956 : M. Laktib Driss ;

Du 1^{er} octobre 1956 : M^{me} Descamp Odette ;

Du 1^{er} novembre 1956 : MM. El Yassir Taïbi, Karkouri Saïd, Kacimi Mohamed, Ferrak Mohammed, El Amine Abdesselam, Dahèr Lahssèn, Soufiane Abdellah, Jbara Boumedienne, El Akari Ghazouani Aït Mhand M'Bark, Ighaleff Boubekèr, Alyani Moulay Brick, Saïd ben Djelloul ben Moktar et M^{me} Thierry Aimée ;

Du 1^{er} décembre 1956 : MM. Domenec Henrique, El Kharrazi Lahssèn et Lilla Marcel ;

Du 1^{er} juin 1957 : MM. Ouachal Lhoussine et Zeroual Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M. Thamim Mohamed, M^{lles}. Deluz Geneviève et Duten Lucette,

adjoints et adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1956 : M. Sulzberger Ernest, commis principal de 2^e classe ;

Dame employée de 6^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Blin Lucette, dame employée de 7^e classe.

(Arrêtés des 28 décembre 1956, 26, 27, 28 mars, 4, 16 avril et 11 mai 1957.)

Sont reclassés :

Médecin de 3^e classe du 14 mars 1956, avec ancienneté du 13 décembre 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre et majoration pour services de guerre : 3 ans 3 mois 1 jour), et promu *médecin de 2^e classe* du 14 mars 1956, avec ancienneté du 13 décembre 1954 : M. Couturier Pierre, médecin de 3^e classe ;

Médecin de 3^e classe du 8 février 1956, avec ancienneté du 19 décembre 1953 (bonification pour services militaires légaux et de guerre et majoration pour services de guerre : 2 ans 1 mois 19 jours), et promu *médecin de 2^e classe* du 8 février 1956, avec ancienneté du 19 décembre 1955 : M. Six Jean, médecin de 3^e classe ;

Pharmacien de 3^e classe du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 7 décembre 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 2 ans 10 mois 24 jours), et reclassée *pharmacien de 2^e classe* du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 7 décembre 1954 : M^{me} Le Corre Paulette, pharmacien de 3^e classe ;

Assistante sociale de 4^e classe du 1^{er} mai 1956, avec ancienneté du 15 juin 1953 : M^{me} Martin Georgette, assistante sociale de 4^e classe. (Arrêtés des 27 février, 1^{er}, 8 mars et 11 avril 1957.)

Est reclassée dans son grade du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 18 février 1953 (majoration pour services dans la résistance : 1 an 7 mois 23 jours) : M^{lle} Poletti Dominique, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État). (Arrêté du 5 mars 1957.)

Est incorporée dans le cadre des *adjointes de santé titulaires (non diplômées d'État)*, reclassée à la 2^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 15 septembre 1951, et promue *adjointe de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômées d'État)* du 1^{er} octobre 1954 : M^{me} Jelinek Jeanne, adjointe de santé auxiliaire de 3^e catégorie, 6^e classe. (Arrêté du 1^{er} février 1957.)

Sont mises à la disposition du Gouvernement français et rayées des cadres du ministère de la santé publique :

Du 15 novembre 1956 : M^{me} Rémond Jeanne, adjointe de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} mars 1957 :

M^{mes} Solnychkine Xénia, médecin de 1^{re} classe ;

Piel Jacqueline, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des non diplômées d'État) ;

Du 1^{er} mai 1957 : M^{me} Beaugrand Marie, assistante sociale de 4^e classe.

(Arrêtés des 8, 9, 10 et 26 avril 1957.)

Est recruté en qualité de *médecin de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1956 : M. Meynie Michel. (Arrêté du 14 mars 1957.)

Sont promus :

Sage-femme de 2^e classe du 1^{er} janvier 1957 : M^{lle} Dusserre Marthe, sage-femme de 3^e classe ;

Sages-femmes de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1957 : M^{lle} Herrouet Marie-Rose ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{me} Cabos-Duhamel Simone et M^{lle} Pagano Arlette.

sages-femmes de 4^e classe ;

Sage-femme de 4^e classe du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Pahaut Janine, sage-femme de 5^e classe ;

Adjointe et adjoint principaux de santé de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{lle} Bartoux Jeanne ;

Du 1^{er} février 1957 : M. Ménard Rémy,

adjointe et adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjoints de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 1^{er} janvier 1957 : M. Roux Franck ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Guillemin Georges ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Organini Alexandre,

adjoints de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjointes de santé de 2^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Garo Eliane ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{lle} Cordonnier Marie,

adjointes de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Adjoint et adjointes de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 1^{er} juillet 1956 : M. Bouffange Georges ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Fouché Lucie et M^{lle} Mourot Odette ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{mes} Chabert France et Guilianotto Jeanne,

adjoint et adjointes de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjointes de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} novembre 1956 : M^{me} Naulet Marie-Louise ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{mes} Couradès Dolorès, Doucet Odette, Heckmann Raymonde, Gourbin Andrée, Reynaud Michèle, M^{lles} Blanche Évelyne, Lebas Micheline, Grandvaux Denise, Mallet Simone et Puyau Marguerite ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{mes} Lacombe Jeanine et Vichet Odette ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{lle} Bertin Marie-Claude ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{lles} Laurent Geneviève et Pintard Simone,

adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Adjointe de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômées d'État) du 1^{er} février 1957 : M^{me} Bouchereau Renée, adjointe de santé de 2^e classe (cadre des non diplômées d'État) ;

Adjointes de santé de 2^e classe (cadre des non diplômées d'État) :

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Sanchez Marthe ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{me} Jabin Georgette,

adjointes de santé de 3^e classe (cadre des non diplômées d'État) ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} janvier 1957 : M. Ettore Mathieu, adjoint de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) ;

Adjoints et adjointes de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Du 1^{er} janvier 1957 : MM. Bakka Driss, Boukhrissi Hamida, Boustache Moktar, Diouri Ayad Mohamed, Iben Djid Abdelkader et Jwally Ahmed ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{lles} Fhuma Perla et Goenaga Marie-Madeleine ;

Du 1^{er} mars 1957 : MM. Bouchaïb ben Ahmed et Schaffer Bernard,

adjoints et adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat).

(Arrêtés du 28 mars 1957.)

Sont reclassés :

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 17 octobre 1952, avec ancienneté du 5 mai 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre et majoration : 5 ans 5 mois 12 jours), et promu adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 1^{er} avril 1955 : M. Quennesson Gilbert, adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'Etat) du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954 (bonifications pour services militaires légaux et de résistance : 3 ans 11 mois 26 jours) : M. Ozenda Fernand, adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat).

(Arrêtés des 1^{er} février et 10 avril 1957.)

Sont placés dans la position de disponibilité :

Du 10 novembre 1956 : M. Estrade Jacques, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Chalvignac André, médecin de 2^e classe. (Arrêtés des 1^{er} et 3 avril 1957.)

Est placé dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 4 mars 1957 : M. Fenoy Jacques, commis principal de 3^e classe. (Arrêté du 23 mars 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 30 novembre 1956 : M. Sylvestre Clément, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Bréard Yvonne, adjointe spécialiste de santé hors classe, 2^e échelon ;

Du 16 avril 1957 : M^{me} Sanchez Marthe, adjointe de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} mai 1957 :

M. Grassioulet Jean, médecin principal de 2^e classe ;

M^{me} Pasquier Renée, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} juin 1957 :

M^{lles} Langlais Marianne, inspecteur de la santé de 1^{re} classe ;

Roule Suzanne, médecin principal de classe exceptionnelle ;

M^{me} Eymeric Marie-Thérèse, adjointe de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'Etat).

(Arrêtés des 9 janvier, 5, 10, 15, 24 avril et 1^{er} mai 1957.)

Est rayée des cadres du ministère de la santé publique du 22 mai 1957 : M^{lle} Huteau Edith, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat), dont la démission est acceptée. (Arrêté du 24 avril 1957.)

Sont recrutées en qualité de :

Médecin de 3^e classe du 1^{er} juillet 1956 : M^{me} Benabdallah Suzanne ;

Assistante sociale de 6^e classe du 28 mai 1956 : M^{me} Council Monique, assistante sociale temporaire.

(Arrêtés des 19 mars et 11 avril 1957.)

Sont nommés :

Médecin divisionnaire de 2^e classe du 1^{er} janvier 1957, avec ancienneté du 1^{er} février 1955 : M. Faure Jean, médecin divisionnaire adjoint de 1^{re} classe ;

Médecin de 3^e classe du 1^{er} décembre 1956 : M^{me} Dride Jacqueline, médecin stagiaire.

(Arrêtés des 28 février et 7 mars 1957.)

Sont titularisés et nommés médecins de 3^e classe :

Du 11 mars 1957 (bonification de stage : 1 an 1 mois 2 jours) : M^{me} Franchini Josette ;

Du 18 avril 1957 : M. Dary Jean, médecins stagiaires.

(Arrêtés des 20 mars et 2 avril 1957.)

Sont promus :

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} juin 1957 : M. Mireur Robert, médecin de 1^{re} classe ;

Médecin divisionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} février 1957 : M. Faure Jean, médecin divisionnaire de 2^e classe ;

Assistante sociale de 3^e classe du 15 janvier 1956 : M^{me} Martin Georgette, assistante sociale de 4^e classe.

(Arrêtés des 7, 27 mars et 17 mai 1957.)

Est reclassé dans les mêmes grade et classe du 22 octobre 1956, avec ancienneté du 7 juillet 1955 (bonification de stage : 1 an 3 mois 15 jours) : M. Vallet Pierre, médecin stagiaire. (Arrêté du 11 mai 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 5 mars 1957 : M^{me} Bonelli Eliane, commis principal hors classe ;

Du 21 mars 1957 : M. Grimmer Paul, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Du 20 avril 1957 : M^{lle} Gautier Régine, assistante sociale de 3^e classe ;

Du 1^{er} mai 1957 :

MM. Morel Yves, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Rivals Paul, médecin principal de 2^e classe ;

Tourvielle Albert, commis de 2^e classe ;

Du 10 mai 1957 : M^{me} Chabert France, adjointe de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} juin 1957 :

M^{me} Barnel Pierrette, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

M^{lle} Salmet Marie-Bernadette, adjointe de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

MM. Carrière Maurice, médecin principal de 2^e classe ;

Charbonneau Pierre, médecin inspecteur de la santé de 1^{re} classe ;

M^{lle} Marcadet Monique, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Du 1^{er} septembre 1957 : M^{lle} Otasso Odette, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat).

(Arrêtés des 18, 20, 25, 27 avril, 1^{er}, 11, 13, 20, 21 et 24 mai 1957.)

Sont rayées des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Pawlowsky Magali, pharmacienne de 2^e classe ;

Du 1^{er} mai 1957 : M^{lle} Mari Denise, assistante sociale de 4^e classe, dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 29 mars et 3 mai 1957.)

Est titularisée et nommée *médecin de 3^e classe* du 12 mai 1957 : M^{lle} Savariaud Pierrette, *médecin stagiaire*. (Arrêté du 2 avril 1957.)

Sont nommés :

Sage-femme de 5^e classe du 16 février 1956 : M^{me} de Durand-Chamayou Monique, *sage-femme temporaire* ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) du 15 octobre 1956 : M^{lle} Lopez Marie-Louise, *adjointe de santé temporaire diplômée d'État* ;

Adjoint et adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Segarra Jaime, *adjoint de santé temporaire, non diplômé d'État*, et M^{lle} Benhima Halima, *adjointe technique de 4^e classe* ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M^{lle} Daoufa bent Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Amoureux Yvonne ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Kalily Mustapha ;

Du 1^{er} février 1956 : M^{lle} Lozano Isabelle ;

Du 15 août 1956 : M^{lle} Masson Ginette,

adjoint et adjointes de santé temporaires non diplômés d'État. (Arrêtés des 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 21 mai 1957.)

Sont promus :

Médecin principal de classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1956 : M. Accarias Jean, *médecin principal de 1^{er} classe* ;

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1956 : M. Pouget Jean-Pierre, *médecin de 2^e classe* ;

Médecin de 2^e classe du 1^{er} février 1957 : M. Boutaleb Mohamed, *médecin de 3^e classe*.

(Arrêtés des 16 mars et 25 avril 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 8 décembre 1956 : M. Daunis Jean, *médecin divisionnaire adjoint de 1^{re} classe* ;

Du 1^{er} mai 1957 :

M. Demoulin Armand, *commis principal hors classe* ;

M^{me} Bastie Simone, *dactylographe, 4^e échelon* ;

M. Dutilh Cyrien, *agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon* ;

Du 1^{er} juin 1957 :

M. Bastie Jean, *administrateur-économiste principal de 6^e classe* ;

M^{me} Forcellini Jeanine, *sage-femme de 4^e classe* ;

Du 15 juin 1957 : M. Mainguet Serge, *médecin principal de 3^e classe* ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

M. Secret Edmond, *médecin divisionnaire de 1^{re} classe* ;

M^{lle} Pourchon Yvonne, *adjointe spécialiste de santé de 3^e classe* ;

M^{lle} Malterre Andrée, *agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon* ;

Du 16 septembre 1957 : M. Bercher Louis, *médecin principal de 1^{re} classe*.

(Arrêtés des 22 mai, 6, 7, et 17 juin 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1^{er} juin 1957 :

MM. Dartigue-Peyrou Jean, *médecin stagiaire* ;

Bouteloup Roger, *adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État)* ;

Du 16 juin 1957 : M. Faggianelli Simon, *médecin de 2^e classe*, dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 22, 23 mai et 8 juin 1957.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin de 3^e classe du 13 juin 1956, avec ancienneté du 13 octobre 1955 : M. Lazreg Hacène ;

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 19 décembre 1956 : M^{lle} Blain Yolande ;

Du 14 janvier 1957 : M^{lle} Chemarin Monique.

(Arrêtés des 26 décembre 1956, 9 février et 15 mars 1957.)

Est réintégrée dans ses fonctions du 15 novembre 1956 et nommée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État)* à la même date : M^{lle} Tomasi Christiane, *dame employée de 7^e classe*. (Arrêté du 25 février 1957.)

Sont nommés *adjoints et adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État)* :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Sorel Raymond et M^{me} Zakhodilo Suzanne ;

Du 7 février 1955 : M. Fidah-Mouro Mohamed ;

Du 22 octobre 1955 : M^{lle} Auclair Yvette,

adjoints et adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État).

(Arrêtés du 2 avril 1957.)

Est titularisé et nommé *médecin de 3^e classe* du 22 décembre 1956 : M. Millet Claude, *médecin stagiaire*. (Arrêté du 26 février 1957.)

Sont promus :

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} juin 1957 : M. Maury Pierre, *médecin principal de 3^e classe* ;

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1957 : M. Le Daeron Yves, *médecin de 2^e classe* ;

Adjoint spécialistes de santé hors classe, 2^e échelon :

Du 1^{er} septembre 1956 : M. Parody Ernest ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M. Boutier Ernest ;

Du 1^{er} mai 1957 : M. Cottaz André,

adjoints spécialistes de santé hors classe, 1^{er} échelon ;

Adjoint spécialistes de santé de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1957 : M. Boinville Louis ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Amans Lucien ;

Du 1^{er} mai 1957 : M. Orain Henri,

adjoints spécialistes de santé de 2^e classe ;

Adjoint principal de santé de 2^e classe du 1^{er} février 1957 : M. Defarge Fernand, *adjoint principal de santé de 3^e classe* ;

Adjoint principaux de santé de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1957 : M. Le Goupil Jean ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Guiffier Roland,

adjoints de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjointes spécialistes de santé de 2^e classe :

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Rodi Lucienne ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Soleilhavoup Sabine,

adjointes spécialistes de santé de 3^e classe ;

Adjointe et adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 1^{er} février 1957 : M^{me} Guillery Marie-Louise ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Dourthe Julien,

adjointe et adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} mars 1953 et *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} novembre 1955 : M. Malter Jean, adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjointe et adjoint spécialistes de santé de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1957 : M^{lle} Girinon Germaine ;

Du 1^{er} mars 1957 : M. Tissandier Pierre, adjointe et adjoint spécialistes de santé de 4^e classe ;

Adjointes de santé de 2^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Gongora Paule ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{me} Nivière Suzanne, adjointes de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Adjointes de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{lles} Carteret Suzanne, Bonnassieux Marie-Antoinette et Marchand Jacqueline ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Galy Simone ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{me} Brenier Marcelle, adjointes de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Adjointes de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} juin 1956 : M^{me} Bertrand Renée ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M^{me} Barbereux Suzanne ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{mes} Rodriguez Arlette, Guyot Simone, Zaari Driss Gilberte et M^{lle} Fornier Marie ;

Du 1^{er} février 1957 : M^{lle} Duguet Gisèle ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{lle} Heyraud Madeleine ;

Du 1^{er} avril 1957 : M^{lles} Masson Anne, Kocher Cécile, Dejean Marthe, Deborde Madeleine, Brice Monique et M^{me} Barnel Pierrette, adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} août 1956 : M. Pirone Joseph, adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} avril 1956 : M. Rambeau Serge, adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjoints de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} septembre 1956 : MM. Le Garzic Jacques et Rothweill Jacques ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. Dessauw André,

adjoints de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjointes et adjoints de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} août 1956 : M^{lle} Rousseau Pierrette ;

Du 1^{er} septembre 1956 : M^{me} Zakholidilo Suzanne ;

Du 1^{er} novembre 1956 : M. Bourkia ben Moktar ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M. Mehdi Hamida ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M. Houtti Lyazid,

adjointes et adjoints de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État).

(Arrêtés des 15, 28 février, 27 et 28 mars 1957.)

Sont reclassés :

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 4 juillet 1949 (majoration pour campagnes de guerre : 4 mois 27 jours), *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 mai 1952 (majoration pour campagnes de guerre : 4 mois 27 jours), et promu *adjoint principal de santé de 3^e classe* du 1^{er} mars 1955 : M. Beaurie Gustave, adjoint principal de santé de 3^e classe ;

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 16 décembre 1948 (majoration pour campagnes de guerre : 11 mois 12 jours), *adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 décembre 1951 (majoration pour campagnes de guerre : 11 mois 12 jours), et promu *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État)*

du 1^{er} septembre 1954 : M. Lepp Lucien, adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État).

(Arrêtés des 1^{er} et 2 février 1957.)

Est reclassé *agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon* du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 11 mars 1953 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 9 ans 20 jours) : M. Babary Edmond, agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon. Arrêté du 20 février 1957.)

L'ancienneté de M. Gabillon Jacques dans le grade de *médecin de 1^{re} classe* est reportée du 1^{er} janvier 1956 au 28 juin 1956, compte tenu d'un congé sans solde de 5 mois 28 jours. (Arrêté du 8 avril 1957.)

Sont placés dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 1^{er} mars 1957 : M. Ben Bouchaïb M'Hamed, médecin de 3^e classe ;

Du 1^{er} avril 1957 : M. El Ouazzani Larbi, médecin de 3^e classe. (Arrêtés du 14 mars 1957.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires, du 4 janvier 1957 : M. Meynie Michel, médecin stagiaire. (Arrêté du 23 mars 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Juge Jacqueline, assistante sociale de 5^e classe, et M. Garnier Raymond, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Du 16 mars 1957 : M^{me} Roy Andrée, médecin de 2^e classe, et M^{lle} Timmerman Jeanine, adjointe principale de santé de 2^e classe ;

Du 1^{er} juin 1957 : M^{me} Breger Cécile, commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans.

(Arrêtés des 6, 14, 18, 26 mars et 10 avril 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1^{er} septembre 1954 : M^{lle} Mitaux Nicolazo d'Alinval Monique, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} mars 1955 : M^{me} Duprat Fernande, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} avril 1955 : M^{me} Bertout Monique, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} août 1955 : M^{me} Chable Odette et M^{lle} Thérèse Geneviève, adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 16 janvier 1956 : M^{me} Morel Hélyette, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 25 février 1956 : M^{me} Lacombe Suzanne, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Perridon René, adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Lenkauer Siegfried et M^{lle} Fournier Christiane, adjoint et adjointe de santé de 5^e classe (cadres des non diplômés d'État et des diplômés d'État) ;

Du 1^{er} juin 1956 : M. Pineau Auguste, adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Du 1^{er} juillet 1956 : M^{lle} Colas Marie-Louise, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} septembre 1956 : M^{lle} Chenet Claude, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Du 19 octobre 1956 : M^{me} Sauviat Jeanine, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 24 octobre 1956 : M^{me} Morel Françoise, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 20 novembre 1956 : M^{me} Potier Monique, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{lles} Robic Andrée, Poiret Liliane et Causse Geneviève, adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{lles} Godmer Claudie et Cassigneul Marie-Thérèse, adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 6 mars 1957 : M^{lle} Le Breton Annick, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'État).

(Arrêtés des 1^{er}, 11, 12 et 15 mars 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1^{er} décembre 1956 : M^{lle} Jourdain Christiane, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 8 février 1957 : M. Fehaïli Kabbour, commis de 2^e classe ;

Du 10 février 1957 : M. Gouriou Jean, médecin principal de 3^e classe ;

Du 1^{er} mars 1957 : M^{me} Rossi Lucette, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des non diplômées d'État) ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Catta Jacques, médecin principal de classe exceptionnelle,

dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 6 décembre 1956, 7, 27 février, 7 et 22 mars 1957.)

Admission à la retraite.

M. Lami Marcel, médecin principal de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la santé publique du 1^{er} mai 1957. (Arrêté du 26 mars 1957.)

M. Rouch Paul, adjudant, 6^e échelon des douanes, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects) du 1^{er} août 1957. (Arrêté du 15 mai 1957.)

M. Ouaqaoui Abdeslem, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale pour inaptitude physique ne résultant pas du service et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1^{er} mai 1957. (Arrêté du 12 avril 1957.)

M. Zitouni ben Aïssa, chaouch de 1^{re} classe, est admis au bénéfice de l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 1^{er} avril 1957. (Arrêté du 6 mars 1957.)

Sont admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) :

Du 1^{er} mai 1957 : M. Guillot Marcel ;

Du 1^{er} juin 1957 : M. Boë Bernard,

sous-chefs de district des eaux et forêts de classe exceptionnelle.

(Arrêtés des 8 mars et 3 mai 1957.)

M. Gaffory Jules, agent technique des eaux et forêts de 2^e classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité physique ne résultant pas du service et rayé des cadres du ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts et de la conservation des sols) du 1^{er} octobre 1956. (Arrêté du 15 février 1957.)

Résultats de concours et d'examens.

*Examen de fin de préstage du 17 avril 1957
des commis préstagiaires du ministère de la santé publique.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Yousfi Mohamed, Azencot Joseph, Omari Tadlaoui Larbi, Layachi Mohamed, El Asry Abbès, Semlali Ahmed, Masmoudi Chiah, Bouhafraoui Abdelak, Nazih Mohamed, Khaldoune Brahim, Sebbata Mohamed et Belghali Moulay Abdelmalek.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

Sous-secrétariat d'État aux finances.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Taxe urbaine.

5 AOÛT 1957. — Centre d'Ahfir (émission primitive de 1957 (1 à 1227).

10 AOÛT 1957. — Casablanca-Centre (15) (150.001 à 150.123), Ouezzane (501 à 609), centre de Touissit (1 à 133) ; centre de Zellija-Boukkèr (1 à 82), centre de Berguent (1 à 290), Port-Lyautey-Ouest (domaine maritime) (501 à 525), Rabat-Nord (domaine maritime) (30.001 à 30.118), centre de Temara (501 à 565), centre de Louis-Gentil (501 à 716), centre de Souk-el-Khemis-des-Zemamra (1 à 95), émissions primitives de 1957.

Patentes : centre de Ouaouizarhte (201 à 287), centre de Bine-el-Ouidane (201 à 260), centre de Sebâa-Aïoun (1 à 55), centre d'Azilal (201 à 323), circonscription de Mazagan-Banlieue (1 à 88), centre de Sidi-Yahya-du-Rharb (501 à 538), Port-Lyautey-Ouest (domaine maritime) (501 à 521), centre de Marchand (501 à 598), Rabat-Nord (domaine maritime) (30.001 à 30.107), circonscription de Marchand (1 à 76), centre de Sidi-Bouknadel (503 à 537), centre de Souk-el-Arba-des-Aounate (1 à 56), centre de Souk-et-Tleta-de-Sidi-Mbarek-Bouguedra (501 à 570), émissions primitives de 1957 ; circonscription de Port-Lyautey-Banlieue, 2^e émission de 1956 ; centre de Fkih-Bensalah, 3^e émission de 1954 et de 1955 ; centre de Mehdiya-Plage (transporteurs), émission spéciale de 1957 ; Casablanca-Mâarif (23), 4^e émission de 1955 et 2^e de 1956 ; centre d'Oued-Zem, 3^e émission de 1956.

Impôt sur les bénéfiques professionnels : Casablanca-Bourgo-gne (25), rôles n^{os} 6 de 1954 et 4 de 1955 et 1956 ; circonscription de Casablanca-Banlieue (30), rôle n^o 1 de 1957 ; Casablanca-Nord (4), rôles n^{os} 10 de 1954, 7 de 1955 et 4 de 1956 ; Casablanca-Ouest (33), rôle n^o 4 de 1956 ; Casablanca-Sud (34), rôle n^o 1 de 1957 (art. 340.001 à 340.200 et 340.201 à 340.400) ; El-Hajeb, Ifrane, centre de Boucheron et Banlieue, centre de Mrirt, Meknès-Médina (4), centre et annexe de Ksar-es-Souk, centre et cercle de Midelt, centre de Boudenib, cercle des Ait-Morrhad, cercle de Rich, rôles n^o 1 de 1957 ; Port-Lyautey-Ouest, rôles n^{os} 6 de 1954 et 5 de 1955.

Taxe de compensation familiale : circonscription de Casablanca-Banlieue, Casablanca — Roches-Noires (9), Fès-Ville nouvelle (1), 1^{res} émissions de 1957 ; Mazagan, circonscription de Mazagan-Banlieue, émissions primitives de 1957.

Prélèvement sur les traitements et salaires : Casablanca-Mâarif (23, 24), Fedala et circonscription de Fedala-Banlieue, circonscriptions de Marrakech-Banlieue et des Rehamna, Meknès-Banlieue, La Touraine et Extension-Est, Meknès-Ville nouvelle (2), Port-Lyautey-Ouest (5), rôles n^{os} 1 de 1956 ; Casablanca-Sud (22), rôle n^o 2 de 1955 ; Marrakech et Extérieur, rôle n^o 9 de 1954 ; Rabat-Nord (2), rôle n^o 2 de 1956 ; Rabat-Sud (2), rôles n^{os} 5 de 1955 et 1 de 1956 ; Casablanca-Centre (17), Casablanca-Sud (22), rôles n^o 2 de 1956 ; Marrakech et Extérieur, rôle n^o 7 de 1955 ; Oujda-Nord (1), rôles n^o 9 de 1954 et 4 de 1955 ; Oujda, Bouârfa, Boukkèr, Oued-el-Heimèr, rôle n^o 4 de 1955.

16 AOÛT 1957. — *Patentes* : Meknès-Médina (3) (30.001 à 32.792), émission primitive de 1957.

*Le sous-directeur,
chef du service des perceptions.*

PEY.

Liste des sociétés d'assurances agréées en zone sud du Maroc au 1^{er} juillet 1957.

LISTE DES ABRÉVIATIONS.

| | | | |
|----------------------------|--|------------------------------|---|
| 1. Vie | 1° Opérations d'assurance comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine. | 9 bis. Aviation..... | 9 bis Opérations d'assurance aviation. |
| 2. Nuptialité. — Natalité. | 2° Opérations ayant pour objet le versement d'un capital en cas de mariage ou de naissance d'enfant. | 10. Accidents corporels ... | 10° Opérations d'assurance contre les risques d'accidents corporels (non compris dans ceux qui sont mentionnés ci-dessus) et contre les risques d'invalidité et de maladie. |
| 3. Capitalisation | 3° Opérations d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant, en échange de versements uniques ou périodiques directs ou indirects, des engagements déterminés. | 11. Incendie | 11° Opérations d'assurance contre l'incendie et les explosions. |
| 4. Rentes viagères | 4° Opérations ayant pour objet l'acquisition d'immeubles au moyen de la constitution de rentes viagères. | 12. Responsabilité civile .. | 12° Opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile (non visés aux paragraphes 7°, 8°, 9°, 9 bis et 11°). |
| 5. Appel à l'épargne | 5° Opérations d'appel à l'épargne. | 13. Grêle | 13° Opérations d'assurance contre les dégâts causés par la grêle. |
| 6. Tontinières | 6° Opérations tontinières. | 14. Mortalité du bétail.... | 14° Opérations d'assurance contre les risques de mortalité du bétail. |
| 7. Crédit | 7° Opérations d'assurance contre les risques du crédit. | 15. Vol | 15° Opérations d'assurance contre le vol. |
| 8. Accidents du travail.. | 8° Opérations d'assurance contre les risques résultant d'accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail. | 16. Maritime-transports .. | 16° Opérations d'assurance maritime et d'assurance transports. |
| 9. Tous véhicules | 9° Opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules, autres que les aéronefs. | 17. Risques divers | 17° Opérations d'assurance contre les risques divers (à énumérer). |
| | | 18. Réassurance | 18° Opérations de réassurance de toute nature. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|--|---|--|
| I. — Sociétés marocaines. | | |
| Anfa. | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Maritime-transports. Réassurance. |
| Compagnie africaine d'assurances. | M. Nouvel, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : défaillance des entrepreneurs, bris de machines. Réassurance. |
| Compagnie atlantique d'assurance sur la vie. | M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Vie. |
| Compagnie eurafricaine de réassurances. | M. Astier, 6, rue de Tlemcen, Rabat. | Réassurance. |
| Compagnie franco-américaine d'assurances. | M. de Borodaewsky, 16, rue de Foucauld, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondations. Réassurance. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|-------------------------|--|--|
| Empire (L'). | M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Réassurance. |
| Entente africaine (L'). | M. Leymarie, 61, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Crédit. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, tous risques exposition, objets précieux, bagages personnels, marchandises voyageurs, diamantaires, bijoutiers, banquiers, bijoux personnels, frigorifiques, coulage, dégâts des eaux. Réassurance. |
| France africaine (La). | M. Coindreau, 67, rue de l'Horloge, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, exposition. Réassurance. |
| Hémisphère. | M. Courtaud, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Réassurance. |
| Interocéane (L'). | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Accidents du travail. Aviation. Maritime-transports. Réassurance. |
| Mériidienne (La). | M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, bris de glaces. Réassurance. |
| Nord-Afrique. | M. Viala, 5, rue Védrines, Casablanca. | Réassurance. |
| Paix africaine (La). | M. Le Bourhis, 12, boulevard Jean-Courtin, Casablanca. | Vie. Nuptialité. Natalité. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Réassurance. |

| SOCIETES | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DELEGUE | CATEGORIES D'OPERATIONS |
|---------------------------------|---|--|
| Paternelle africaine (La). | M. Périn, 97, rue Colbert, Casablanca. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, bris de glaces. Réassurance. |
| Préservatrice marocaine (La). | M. Cosson, 243, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance. Réassurance. |
| Providence marocaine (La). | M. de Wildenberg, 55, rue Marcel-Chapon, Casablanca. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux. Réassurance. |
| Royale marocaine d'assurances. | M. Calvat, 59, boulevard de Marseille, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, bris de machines, cinéma, dégâts des eaux, caution. Réassurance. |
| Société marocaine d'assurances. | M. Jentelli, 1, rond - point Saint - Exupéry, Casablanca. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : contre-assurance, bris de glaces. Réassurance. |
| Transafrique. | M. Walch, 11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca. | Incendie et explosions. Maritime-transports. Risques divers : caution. Réassurance. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|------------------------------|--|---|
| II. — Sociétés françaises. | | |
| Abeille (Vie) (L'). | M. Jomelli, 1, rond - point Saint - Exupéry, Casablanca. | Vie. |
| Abeille (Acc.) (L'). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, contre-assurance. Réassurance. |
| Abeille (Grêle) (L'). | id. | Grêle. Réassurance. |
| Abri. | M. Deroual, 106, rue Chevandier - de - Valdrome, Casablanca. | Incendie. |
| Afrique française (L'). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. Réassurance. |
| Aigle (Vie) (L'). | M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard de Marseille, Casablanca. | Vie. |
| Aigle (Acc.) (L'). | id. | Accidents du travail. Aviation. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, dégâts des eaux, bris de glaces. |
| Aigle (Incendie) (L'). | id. | Incendie. |
| Alliance africaine (L'). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Accidents du travail. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance. Réassurance. |
| Alsacienne (L'). | M. Viala, 5, rue Védrières, Casablanca. | Incendie. Vie. |
| Ancienne mutuelle (Vie). | M. Nebout, 37, rue de Mareuil, Casablanca. | Réassurance. |
| Ancienne mutuelle (Acc.). | M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Assurances françaises (Les). | M. Osty, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Maritime-transports. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|---|---|
| Assurance franco-asiatique (Accidents et risques divers). | M. Rutz, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. |
| Assurance franco-asiatique (Maritime). Assurances transports (Les). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Assurances transports (Les). | M. Plenet, 121, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Caisse centrale de réassurances des mutuelles agricoles de l'Afrique du Nord (Acc., Loi). | M. Malausséna, 11, rue du Lieutenant-Guillemette, Rabat. | Accidents du travail. |
| Caisse centrale de réassurances des mutuelles agricoles de l'Afrique du Nord (Accidents et risques divers). | id. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. |
| Caisse industrielle d'assurance mutuelle. | M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Accidents du travail. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Maritime-transports. Réassurance. |
| Caisse mutuelle d'assurances sur la vie de la métallurgie, des houillères et des mines. | M. Orecchioni, 1, rue de la Marne, Rabat. | Vie. |
| Capitalisation (La). | M. Duchet, 28, place de France, Casablanca. | Capitalisation. |
| Célérité (La). | M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca. | Risques divers : bris de glaces. |
| Compagnie d'assurances générales (Vie). | id. | Vie. |
| Compagnie d'assurances générales (Acc.). | id. | Crédit. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, grèves et émeutes, bris de machines, pluie, contre-assurance, films positifs ou négatifs, erreurs sur billets de loterie. Réassurance. |
| Compagnie d'assurances générales (Incendie). | id. | Incendie. Réassurance. |
| Compagnie d'assurances maritimes, aériennes et terrestres. | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Aviation. Maritime-transports. |
| Compagnie d'assurances et de réassurances réunies. | M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux. |
| Compagnie centrale d'assurances maritimes. | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Maritime-transports. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|--|--|
| Compagnie européenne d'assurance des marchandises et des bagages. | M. Périn, 97, rue Colbert, Casablanca. | Risques divers : marchandises et bagages. |
| Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. | M. Leymarie, 61, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Crédit. |
| Compagnie française « Le Phénix-Accidents ». | M. Grimpez, 3, avenue Moulay-Youssef, Rabat. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, défense en justice. |
| Compagnie française du Phénix (Incendie). | M. Leharle, 6, rue Le Paultre, Casablanca. | Incendie. Réassurance. |
| Compagnie générale d'assurances. | M. Tay, 123, avenue d'Amade, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. |
| Compagnie générale de réassurances (Vie). | M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard de Marseille, Casablanca. | Vie. |
| Compagnie générale de réassurances (Acc.). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, caution. |
| Compagnie havraise d'assurances maritimes et terrestres. | M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Compagnie métropolitaine d'assurances sur la vie. | M. Duchet, 28, place de France, Casablanca. | Vie. |
| Compagnie nantaise d'assurances maritimes et de transports. | M. Rusé, 131, boulevard d'Amade, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Compagnie nouvelle d'assurances maritimes du Havre et Seine maritime réunies. | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Aviation. Maritime-transports. |
| Compagnie du Soleil (Vie). | M. Tézenas du Montcel, 34, boulevard de Marseille, Casablanca. | Vie. |
| Compagnie du Soleil (Acc.). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, caution. |
| Compagnie du Soleil (Incendie). | id. | Incendie. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|---|---|
| Concorde (La). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. Réassurance. |
| Confiance (Vie) (La). Confiance (I.A.R.D.) (La). | M. Tay, 123, avenue d'Amade, Casablanca. id. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, bris de machines, contre-assurance, cinéma; tous risques, exposition. Réassurance. |
| Continent (Le). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux. |
| Cordialité (La). | M. Le Breton, 88, avenue Mers-Sultan, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Défense civile (La). | M. Aubrée, 100, boulevard Gambetta, Casablanca. | Risques divers : défense en justice, assurances complémentaires de l'assurance incendie. |
| Europe (L'). | M. Astier, 6, rue de Tlemcen, Rabat. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, contre-assurance spéciale. |
| Flandre (La). | M. de Séguin Lavelanet, 300, rue de l'Aviation-Française, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. |
| Foncière (Vie) (La). | M. Périer, 7, rue Savorgnan-de-Brazza, Casablanca. | Vie. |
| Foncière (Incendie) (La). | id. | Incendie. Grêle. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---------------------------------------|--|--|
| Foncière (Transports) (La). | M. Bonjour, 62, rue de Foucauld, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. |
| Fortune (La). | M. Le Bourhis, 12, boulevard Jean-Courtin, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution. |
| France (Vie) (La). | M. Coindreau, 67, rue de l'Horloge, Casablanca. | Vie. |
| France (I.A.R.D.) (La). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Mortalité du bétail. Maritime-transports. |
| France maritime et continentale (La). | M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Galmontois (La). | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Aviation. Maritime-transports. |
| Indépendance (Acc.) (L'). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces. |
| Indépendance (Maritime) (L'). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Industrielle du Nord (L'). | M. Tay, 123, avenue d'Amade, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. |
| Languedoc. | M. Nolla, 90, rue de Commerce, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, contre-assurance, dégâts des eaux. |
| Lloyd continental français (Le). | M. Potet, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de machines, bris de glaces, dégâts des eaux, défense en justice. Réassurance. |
| Lloyd de France-Vie (Le). | M. Charamis, 42, rue Amyot, Casablanca. | Vie. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|--|---|
| Lutèce et les Assurances commerciales réunies (La). | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Marine marchande. | M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Maritime (La). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Mélusine. | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Métropole (La). | M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. |
| Minerve (Anciens Conservateurs et Minerve réunis) (La). | M. Périn, 97, rue Colbert, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. Réassurance. |
| Monde (Vie) (Le). | M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca. | Vie. |
| Monde (I.A.R.D.) (Le). | id. | Incendie. Grêle. |
| Mutuelle assurance automobile des instituteurs de France. | M. Camillieri, 19, rue Mignard, Casablanca. | Tous véhicules. Risques divers : contre-assurance. |
| Mutuelle centrale agricole. | M. Malausséna, 11, rue du Lieutenant-Guillemette, Rabat. | Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Réassurance. |
| Mutuelle du commerce et de l'industrie. | M. Potet, 11, avenue de l'Armée - Royale, Casablanca. | Risques divers : grèves et émeutes. |
| Mutuelle générale française (Vie). | M. de Sars, place Maginot, Rabat. | Vie. |
| Mutuelle générale française (Acc.). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution, bris de glaces, bris de machines. Réassurance. |
| Mutuelle du Mans. | id. | Incendie. Réassurance. |
| Nationale (Vie) (La). | M. Rabourdin, 147, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Vie. |
| Nationale (Accidents et risques divers) (La). | M. Régnier, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : caution. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|--|---|---|
| Nationale (Incendie) (La). Navigation et transports. Nord (Vie) (Le). Nord (I.A.R.D.) (Le). | M. Régnier, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca. M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. M. Le Bourhis, 12, boulevard Jean-Courtin, Casablanca. id. | Incendie. Réassurance. Maritime-transports. Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Réassurance. |
| Océan (L'). Océanide (Océanide et Alliance régionale de France réunies) (L'). Paix (Maritime) (La). Parisienne (La). Paternelle (Risques divers) (La). | M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca. M. Rutz, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca. M. Loste, 52, rue Gallieni, Casablanca. M. Delage, 61, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. M. Périn, 97, rue Colbert, Casablanca. | Maritime-transports. Maritime-transports. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Réassurance. |
| Patrie (La). Patrimoine (Vie) (Le). Patrimoine (Acc.) (Le). | M. Coindreau, 67, rue de l'Horloge, Casablanca. M. Tay, 123, avenue d'Amade, Casablanca. id. | Maritime-transports. Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces. |
| Phénix (Vie) (Le). Préservatrice (Vie) (La). Préservatrice (Acc.) (La). | M. Leharle, 6, rue Le Paultre, Casablanca. M. Cosson, 243, boulevard Mohammed-V, Casablanca. id. | Vie. Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. |
| Prévoyance (Vie) (La). Prévoyance (Risques de toute nature) (La). | M. Kluger, 7, rue du Docteur-Veyre, Casablanca. id. | Vie. Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, caution. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|--|--|--|
| Protectrice (Vie) (La). | M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca. | Vie. |
| Protectrice (Acc.) (La). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux. |
| Providence (Acc.) (La). | M. Tandonnet, 55, rue Marcel-Chapon, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, contre-assurance. Réassurance. |
| Providence (Incendie) (La). | M. Drus, 10, passage Sumica, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Prudence (La). | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Réunion française et Compagnie d'assurances universelles réunies (La). | M. Martin, 56, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Aviation. Maritime-transports. |
| Rhin et Moselle (Vie). | M. Sicot, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca. | Vie. |
| Rhin et Moselle (Acc.). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de machines. Réassurance. |
| Rhône-Méditerranée. | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Aviation. Maritime-transports. |
| Secours (Vie) (Le). | M. Massot, 7, rue de l'Évêché, Rabat. | Vie. |
| Secours (Acc.) (Le). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Vol. Risques divers : bris de glaces. |
| Sécurité (La). | M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. Réassurance. |
| Séquanaise (Vie) (La). | M. Daniaud, 71, rue de l'Horloge, Casablanca. | Vie. |
| Séquanaise (Capitalisation) (La). | id. | Capitalisation. |
| Séquanaise (I.A.R.D.) (La). | id. | Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. |
| Société d'assurances mutuelles de la Seine et de Seine-et-Oise. | M. Aubrée, 100, boulevard Gambetta, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|--|--|
| Société française d'assurances pour favoriser le crédit. | M. Courtaud, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Crédit. Risques divers : caution. Réassurance. |
| Société mutuelle d'assurances aériennes. | M. Laguian, 33, rue Reitzer, Casablanca. | Aviation. |
| Société mutuelle d'assurances sur la vie du bâtiment et des travaux publics. | M. Orecchioni, 1, rue de la Marne, Rabat. | Vie. |
| Société mutuelle d'assurances des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics. | id. | Accidents du travail. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. |
| Société mutuelle électrique d'assurances. | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Incendie. Risques divers : bris de machines. |
| Union (Vie) (L'). | M. Naviliat, 4, rue Clemenceau, Casablanca. | Vie. Assurance complémentaire vie. |
| Union (I.A.R.D.) (L'). | M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux, pluie, caution, bris de machines. |
| Unité (L'). | Etablissements Paquet-Afrique, rue du Lieutenant-Roze, Casablanca. | Aviation. Maritime-transports. |
| Urbaine (Vie) (L'). | M. Toussaint du Wast, 298, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Vie. |
| Urbaine (Capitalisation) (L'). | id. | Capitalisation. |
| Urbaine (Complémentaire) (L'). | id. | Assurance complémentaire vie. Réassurance. |
| Urbaine (Incendie) (L'). | M. Yau, 17, rue Alexandre-Dumas, Casablanca. | Incendie. Vol. Réassurance. |
| Urbaine et la Seine (L'). | M. Delage, 61, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Responsabilité civile. Grêle. Mortalité du bétail. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de machines, cinéma, tous risques objets précieux, frigorifiques, distributeurs d'essence, tous risques expositions, risques spéciaux, coulage, insolvabilité. Réassurance. |
| Vigilance (L.a.). | M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|--|---|---|
| <i>III. — Autres sociétés.</i> | | |
| Alliance Assurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Birch, 52, place Brudo, Mazagan. | Incendie. |
| Alpina (Suisse). | M. Loste, 52, rue Gallieni, Casablanca. | Maritime-transports. |
| American Insurance Co. (The) (Américaine). | M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. Réassurance. |
| Assurance liégeoise (L') (Belge). | M. Nolla, 90, rue de Commercy, Casablanca. | Réassurance. |
| Assurances générales de Trieste et Venise (Italienne). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Vie. Aviation. Incendie. Maritime-transports. Réassurance. |
| Astrée (Tunisienne). | M. Nouvel, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Maritime-transports. Réassurance. |
| Atlas Assurance Co. Ltd. (Britannique). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Incendie. |
| Bâloise (Incendie) (La) (Suisse). | M. Barbey, 71, boulevard d'Amade, Casablanca. | Incendie. |
| Bâloise (Transports) (La) (Suisse). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Boston Insurance Cy (Américaine). | M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca. | Tous véhicules. Maritime-transports. Réassurance. |
| British Crown Assurance Corporation Ltd. (The) (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Incendie. |
| British Law Insurance Co. Ltd. (Britannique). | M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca. | Maritime-transports. |
| British Oak Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Leymarie, 3, rue de l'Horloge, Casablanca. | Incendie. |
| Caledonian Insurance Cy (The) (Britannique). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces. |
| Central Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Cabrol, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. |
| Century Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Le Breton, 88, avenue Mers-Sultan, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Commercial Union Assurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Bernard, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca. | Incendie. |
| Compagnie d'assurances générales Helvetia (Transports). | M. Castanié, 62, avenue Poeymirau, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Compagnie d'assurances Meuse-Escaut-Rhin (C.A.M.E.R.) (Belge). | M. Genet, 7, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. |
| Compagnie d'assurance nationale suisse (Suisse). | M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Incendie. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. |

| SOCIETES | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLEGUE | CATEGORIES D'OPERATIONS |
|---|---|--|
| Compagnie d'assurances et de réassurances de Monaco (Monégasque). | M. Bernard, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca. | Maritime-transports. Réassurance. |
| Compagnie nord-africaine et intercontinentale d'assurances (Tangéroise). | M. Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Compania Marroqui de Seguros Generales (Tangéroise). | M. Bernal de Mérida, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. |
| Continental Assurance Company of London Ltd. (The) (Britannique). | M. Sicot, 1, rond-point Saint-Exupéry, Casablanca. | Incendie. Réassurance. |
| Continental Insurance Cy (The) (Américaine). | M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca. | Incendie. Réassurance. |
| Contingency Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. |
| Eagle Star Insurance Cy Ltd. (Accidents) (Britannique). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. |
| Eagle Star Insurance Cy Ltd. (Maritime) (Britannique). | Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Prom, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Elders Insurance Cy Ltd. (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Employers Liability Assurance Corporation Ltd. (Britannique). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Incendie. |
| Essex and Suffolk Equitable Insurance Cy Ltd. (Britannique). | id. | Incendie. |
| Fédérale (La) (Suisse). | M. Pastor, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca. | Maritime-transports. |
| General Accident Fire and Life Assurance Corporation Ltd. (de Perth) (Britannique). | M. Cavalliero, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca. | Maritime-transports. |
| General Security Insurance Cy of Canada (Canadienne). | M. Blanchetière, 153, boulevard de Paris, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Gresham Fire and Accident Insurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca. | Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : assurance complémentaire vie, dégâts des eaux, bris de glaces. |
| Gresham Life Assurance Society Ltd. (Britannique). | id. | Vie. |
| Guardian Assurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Restany, 90, rue de Commercy, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Guardian Eastern Insurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Pastor, 111, avenue du Général-Drude, Casablanca. | Maritime-transports. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|---|---|
| Hanover Fire Insurance Cy (The) (Américaine). | M. de Borodaewsky, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondation, risques politiques, grèves, émeutes. Réassurance. |
| Hartford Fire Insurance Cy (The) (Américaine). | M. Labonnote, 36, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Helvetia Incendie (Suisse) (L'). | M. Castanié, 62, avenue Poeymirau, Casablanca. | Incendie. |
| Indemnity Marine Assurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Labonnote, 36, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Insurance Company of North America (Américaine). | L. Barber (Ass.) Ltd., 30, rue Prom, Casablanca. | Tous véhicules. Incendie. Maritime-transports. |
| Law Union and Rock Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Incendie. |
| Legal and General Assurance Society Ltd. (Britannique). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed - V, Casablanca. | Aviation. Incendie. Maritime-transports. Réassurance. |
| Legal Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Prom, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Liverpool and London and Globe Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Larédo, 14, rue La Fayette, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| London Assurance (Incendie) (The) (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Incendie. |
| London Assurance (Transports) (The) (Britannique). | M. Fleureau, 24, boulevard Gouraud, Casablanca. | Maritime-transports. |
| London Guarantee and Accident Cy Ltd. (Britannique). | Cabinet d'assurances Lambert, 29, rue Prom, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces. |
| London and Lancashire Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces, dégâts des eaux. |
| Maritime Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Falgayrettes, 3, rue de l'Horloge, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Motor Union Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Larédo, 14, rue La Fayette, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Risques divers : bagages. |
| Neuchâteloise (La) (Suisse). | M. Barbey, 71, boulevard d'Amade, Casablanca. | Maritime-transports. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|---|---|---|
| New Hampshire Fire Insurance Cy (Américaine). | M. de Borodaewsky, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, ouragans, raz de marée, inondations. Réassurance. |
| New India Assurance Cy Ltd. (The) (Indienne). | M. Cavalliero, villas « Paquet », place Nicolas-Paquet, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| New Zealand Insurance Cy Ltd. (The) (Néozélandaise). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Maritime-transports. Réassurance. |
| Nieuw Rotterdam (Hollandaise). | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Nieuwe Eerste Nederlandsche (De) (Hollandaise). | M. Routhier, 16, rue Bendahan, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| North British and Mercantile Insurance Cy Ltd. (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Northern Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | L. Barber (Ass.) Ltd., 30, rue Prom, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Norwich Union Fire Insurance Society Ltd. (Britannique). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : bris de glaces. |
| Pacific National Fire Insurance Cy (Américaine). | M. de Borodaewsky, 11, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca. | Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. Risques divers : dégâts des eaux, bris de glaces, dégâts causés par l'ouragan, raz de marée, inondations, risques politiques, grèves et émeutes. Réassurance. |
| Pearl Assurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca. | Incendie. |
| Phénix espagnol (Le) (Espagnole). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Vie. |
| Phoenix Assurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Bernard, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. |
| Planet Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Pastor, 111, avenue Drude, Casablanca. | Incendie. |
| Provincial Insurance Cy Ltd. (Britannique). | L. Barber (Ass.) Ltd., 30, rue Prom, Casablanca. | Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : bris de glaces. |
| Prudential Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Incendie. |
| Reliance Marine Insurance Cy Ltd. (Incendie) (The) (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Incendie. |

| SOCIÉTÉS | NOM ET ADRESSE DU DIRECTEUR OU DU DÉLÉGUÉ | CATÉGORIES D'OPÉRATIONS |
|--|---|--|
| Reliance Marine Insurance Cy Ltd. (Transports) (The) (Britannique). | M. Bernard, 14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Riunione Adriatica di Sicurtà (Italienne). Rotterdam (Hollandaise). | M. Castet, 45, rue du Commandant-Lamy, Casablanca. | Vie. Incendie. Maritime-transports. |
| Royal Exchange Assurance (Britannique). | M. Falgayrettes, 3, rue de l'Horloge, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Royal Insurance Cy Ltd. (Britannique). | M. Crôze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Incendie. |
| Royal Scottish Insurance Cy Ltd. (Britannique) (The). | M. Andrieu, 69, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. Réassurance. |
| Royal Scottish Insurance Cy Ltd. (Britannique) (The). | M. Vaillat, 287, boulevard de la Liberté, Casablanca. | Incendie. |
| Scottish Union and National Insurance Cy (Britannique). | M. Sabah, 59, rue Gallieni, Casablanca. | Incendie. |
| Springfield Fire and Marine Insurance Co. (Américaine). | M. Loman, 7, passage Sumica, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. Réassurances. |
| Standard Marine Insurance Cy Ltd. (Britannique). | MM. R. et P. Barthélemy, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Maritime-transports. |
| State Assurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | H.-G. Smith and Co. Ltd., 119, avenue du Général-Drude, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Suisse (La) (Suisse). | M. de Sars, place Maginot, Rabat. | Incendie. Maritime-transports. |
| Sun Insurance Office Ltd. (Britannique). | M. Croze, 3, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Incendie. |
| Thames and Mersey Marine Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | id. | Maritime-transports. |
| Union et le Phénix espagnol (La) (Espagnole). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Maritime-transports. |
| Utrecht (Hollandaise). | M. Gambier, 24, boulevard Mohammed-V, Casablanca. | Vie. |
| Winterthur (Vie) (Suisse). | M. Françon, 44, rue Georges-Mercié, Casablanca. | Vie. |
| Winterthur (Acc.) (Suisse). | id. | Accidents du travail. Tous véhicules. Aviation. Accidents corporels. Incendie. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : caution, protection juridique, bris de glaces, dégâts des eaux. |
| World Marine and General Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Ranque, 1, place Mirabeau, Casablanca. | Incendie. Maritime-transports. |
| Yorkshire Insurance Cy Ltd. (The) (Britannique). | M. Tousche, 43, rue Claude-Bernard, Casablanca. | Maritime-transports. |
| Zurich (Suisse). | M. Deroual, 106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca. | Accidents du travail. Tous véhicules. Accidents corporels. Responsabilité civile. Vol. Risques divers : caution. Réassurance. |